

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
TERMINAL METHANIER A ANTIFER**

TOURISME, PLAISANCE, PÊCHE

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2007

SALLE ADOLPHE BOISSAYE A ETRETAT

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT
MME BENEDICTE AGUILA, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT
M. GUSTAVE DEFRANCE

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. OLIVIER FRECHET, GAZ DE NORMANDIE
M. SERGE MAJOULET, RESPONSABLE SECURITE ENVIRONNEMENT, GAZ DE NORMANDIE

INTERVENANTS :

MME ESTELLE GRELIER, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES	3
M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL	11
M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME.....	12
M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE	14
M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL	15
M. LEVASSEUR, CLUB DES PECHEURS DU GROUIN	20
M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE.....	22
M. ANDRE HOUDU, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL	26
M. WILLIAM PAESEN, ASSOCIATION MOUVEMENT ACTIF POUR UNE VIE DURABLE	31
M. JACQUES RIGAUD	33
M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL	37
M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL	37
M. LEMAITRE, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL	40

*(La séance est ouverte à 18 h 20 sous la Présidence de M. Alain OHREL,
Président de la Commission Particulière du Débat Public).*

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Comme vous le savez, et comme nous en étions convenus depuis longtemps, la rencontre qui nous réunit ce soir concerne un aspect très important du sujet qui est celui de l'éventuelle compatibilité entre une activité économique de nature « industrialo-portuaire » et une activité touristique, sous toutes les formes que le tourisme peut connaître. Il s'agit tout simplement et posément d'examiner cette question. Pour le faire, Madame GRELIER, en sa qualité à la fois de Vice-présidente de la Région et de Vice-Présidente du Syndicat de Pays, je crois que c'est l'intitulé exact, des Hautes Falaises, interviendra en duo avec Monsieur JEANNE qui lui, comme vous le savez, est à la fois le Maire de Fécamp et le Vice-président du Conseil Général. Ils nous présenteront les enjeux et les atouts touristiques du Pays des Hautes Falaises.

Monsieur Guy LE MIGNOT, en sa qualité de Président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable, présentera un projet de création de port de plaisance, ou peut-être d'affectation à la plaisance d'une partie d'un port de services préexistant. Il nous expliquera ce qu'il en est de la nature exacte de ce projet.

Nous aurons ensuite l'intervention du représentant du Club des Pêcheurs (pêcheurs amateurs) du Club du Grouin, dont le Président, Monsieur TEYSSIER, a délégué Monsieur LEVASSEUR pour le représenter.

Puis nous aurons la présentation du sujet général, après avoir entendu les données factuelles et les projets en matière de tourisme, la présentation des compatibilités éventuelles entre le tourisme et les aménagements industrialo-portuaires de la part d'abord du maître d'ouvrage puisqu'il lui revient aussi, à chacune de nos rencontres, de rappeler de façon synthétique de ce qu'il en est de son projet, de la teneur de son projet à l'égard des personnes dont ce serait la première participation à une telle réunion, cela fait partie du Débat Public que de prévoir les conditions de l'information générale.

Après cette présentation, il en viendra à l'aspect très spécifiquement de la compatibilité en question avec des activités de tourisme.

Tout autant que nous avons demandé au Port Autonome du Havre, en la personne de son Directeur Général, Monsieur LACAVE, de nous dire ce qu'il en est du point de vue du Port Autonome des compatibilités en question, déjà existantes, envisagées pour l'avenir, à améliorer, etc., disons, le regard et peut-être aussi la participation du Port Autonome à cet aspect des choses, avant que nous ayons – je crois qu'il ne nous rejoindra qu'en cours de séance du fait d'obligations antérieures – de Monsieur REVET, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes de Criquetot, les réactions du point de vue de la collectivité locale que je viens d'énoncer.

Et le public, dont nous avons grand soin de faire qu'il puisse exprimer et des questions, mais pas forcément seulement des questions, et des points de vue.

Je vous remercie et je voudrais, avant de donner la parole à Madame GRELIER, bien évidemment saluer Monsieur le Maire d'Etretat qui a la gentillesse de nous accueillir ici et qui a mis à votre disposition la salle qui nous rassemble. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je demande à Madame GRELIER et à Monsieur JEANNE de bien vouloir rejoindre la table qui les attend.

(Applaudissements)

MME ESTELLE GRELIER, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES : Bonsoir à tous. La Commission Particulière m’a sollicitée pour une intervention sur les enjeux et les atouts touristiques du Pays des Hautes Falaises dont je suis la Vice-Présidente – du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, très exactement – parce que Présidente de la Communauté de Communes de Fécamp, qui est la plus grande intercommunalité du Pays des Hautes Falaises en nombre d’habitants, en projets et en budget, et celle qui englobe, accessoirement, la ville centre du Pays des Hautes Falaises. C’est la raison pour laquelle j’ai souhaité partager ce temps de parole avec Patrick JEANNE qui est le Maire de Fécamp et le Vice-président du Département.

J’aurai quatre points :

- Les spécificités du territoire,
- Les enjeux touristiques du Pays des Hautes Falaises,
- L’aménagement du territoire, et notamment en termes de tourisme,
- Une conclusion un peu particulière.

Patrick JEANNE s’attachera à développer la politique départementale et quelques données nationales en matière touristique puisque nous considérons que le tourisme est une économie à part entière.

Les spécificités du territoire touristique du Pays des Hautes Falaises :

Sur le patrimoine naturel, nous bénéficions d’un littoral préservé, relativement peu urbanisé, ce qui est une spécificité à sauvegarder, en tout cas c’est ainsi que le conçoivent les représentants du Pays des Hautes Falaises. Les hautes falaises rendent peu accessible le rivage, d’où une urbanisation modérée et un état naturel conservé, contrairement à beaucoup d’autres littoraux français.

La façade littorale du Pays des Hautes Falaises est la seule portion maritime de la Côte d’Albâtre dénuée d’installations industrielles au bord de mer, entre la centrale de Paluel, au nord Penly et l’agglomération havraise.

Des sites classés nombreux : les Valleuses du Tilleul, d’Etretat en raison du paysage, d’Eytigues pour sa flore, de Vaucottes, de Vattetot sur Mer. La Valleuse d’Antifer sur la Commune du Tilleul et la falaise d’amont d’Etretat ont été acquises par le Conservatoire du Littoral.

Des stations balnéaires nombreuses combinant les activités nautiques, dont Saint-Pierre en Port, Eletot, Fécamp, Yport, Etretat, Saint-Jean de Bruneval, le Tilleul, Fécamp étant labellisé station nautique et Etretat venant d’inaugurer ou allant bientôt inaugurer son pôle nautique.

Une offre de loisirs touristiques et culturels conséquente : un patrimoine culturel colossal, des routes et des circuits historiques : Route de l’Ivoire et des Epices, Route historique du Val de Seine et des Abbayes. Au total 32 sites protégés au titre des monuments historiques.

Des sites impressionnistes : Fécamp, ville d'art et d'histoire, et je rappellerai ici « La Bénédictine » qui est le musée privé le plus visité de la Haute Normandie avec plus de 150.000 visiteurs par an.

De nombreux prestataires d'activités touristiques : des gîtes ruraux, des hôtels, des campings, de nombreux restaurateurs, des prestataires d'activités – et je tiens là-dessus un rapport assez complet pour la Commission Particulière sur le nombre d'hébergements et l'économie touristique que tout cela génère et qui est colossale, mais sur laquelle Patrick JEANNE reviendra.

Une situation géographique intéressante : proximité de Paris, de la Grande Bretagne et du Nord de l'Europe.

Voici en résumé les spécificités de notre territoire.

Les enjeux du tourisme à l'échelle du Pays des Hautes Falaises :

Il faut que vous sachiez que c'est le seul point d'accord, à ce jour, entre les cinq communautés de communes du Pays des Hautes Falaises que sont Valmont, Fauville, Fécamp, Criquetot et Goderville. Puisque nous sommes pays d'accueil touristique, c'est donc le socle de notre engagement commun et certainement la base de la structuration de futures collaborations, notamment si nous envisageons un jour de constituer une agglomération autour du territoire de Fécamp. C'est un axe stratégique de développement de ce territoire que nous souhaitons conforter.

Nous avons fait un diagnostic touristique dès 2002 sur le Pays des Hautes Falaises qui a amené plusieurs enjeux, plusieurs typologies d'actions :

- l'amélioration de l'offre d'hébergement : on avait constaté une carence en haut standing et la nécessité d'accroître la capacité d'accueil, notamment en périphérie d'Etretat ;
- l'exploitation de l'ensemble des richesses du territoire et un développement nécessaire de la complémentarité entre la façade maritime et l'arrière-pays, puisque cette complémentarité est aujourd'hui assez peu développée ;
- une structuration de l'espace entre la mer et le plateau rural ;
- on avait aussi indiqué qu'il fallait diversifier l'offre touristique afin de répondre aux nouvelles attentes des touristes : commercialisation des séjours à thèmes, aménagement de circuits de randonnée.

Vous allez me dire que pour l'instant les choses sont à peu près claires.

Un point sur lequel nous nous sommes engagés et qui pose certainement problème dans le contexte de cette réunion, c'est l'engagement pour un tourisme durable qui était une carte à jouer basée sur l'authenticité et la qualité du cadre de vie.

Pour revenir sur le développement durable, dès 2002, sur ce sujet-là, sur ce sujet seulement, nous étions un peu précurseurs puisque que l'axe 4 de la Charte du Pays disait qu'il fallait préserver et valoriser l'environnement, le paysage et l'espace du Pays des Hautes Falaises à travers quatre mesures :

- la prévention des risques,

- la gestion et la sensibilisation environnementale,
- la valorisation des richesses environnementales,
- le développement des technologies environnementales et environnantes,
- l'élaboration du SCOT.

Vous voyez déjà une thématique très présente dans la Charte du Pays 2004-2006.

Dans cette droite ligne, le Pays des Hautes Falaises, y compris la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et donc la commune de Saint Jouin par ricochet, a décidé de créer « L'Agenda 21 du Pays des hautes Falaises », ce qui est une particularité en Haute Normandie, c'est une Vice-présidente de la Région qui vous le dit, puisque très peu de territoires l'ont fait à cette échelle. C'est une réflexion très aboutie, donc mise en œuvre d'actions pour le développement durable, on est bien d'accord, à l'échelle du Pays des Hautes Falaises. On a même décidé de financer le poste d'un chargé de mission de Pays sur le développement durable et la mise en place de l'Agenda 21.

Sur ce plan, mon avis assez personnel sur la question, c'est l'incompatibilité manifeste, et je ne vais pas revenir ici sur la question de l'accès ou pas à la plage, conservé ou pas conservé - même si j'ai un petit avis sur le fait qu'il ne sera pas conservé mais c'est une autre histoire - l'incompatibilité sur le plan du développement touristique, notamment dans le cadre du développement de la filière touristique qui est une filière économique que nous souhaitons voir étoffer sur le territoire du Pays des Hautes Falaises, et qui, si ce projet de terminal méthanier doit se faire, se fera en-dehors de la Communauté de Communes de Criquetot, j'entends le développement de la filière touristique. Pour nous, c'est strictement incompatible. Vous savez qu'aujourd'hui le tourisme est une histoire de communication, de concurrence entre les territoires, et je ne crois pas et ne vois pas, et pourtant je suis Présidente d'un office de tourisme, comment on peut valoriser du point de vue touristique la présence d'un terminal méthanier sur le site de Saint-Jouin.

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Madame GRELIER, si vous m'y autorisez, m'abstenant bien entendu comme je dois le faire de participer au fond du débat, je me permets une question, à l'avantage si vous le voulez bien de votre auditoire, si vous pouviez nous dire un mot de ce qu'est l'Agenda 21.

MME ESTELLE GRELIER : L'Agenda 21 est un ensemble de mesures, suite au protocole de Kyoto, qui concerne les pays et les territoires et qui est la mise en place d'un certain nombre d'actions quotidiennes pour améliorer le développement durable des territoires. Par exemple, en ce qui nous concerne mais cela se passe aussi dans les Collectivités, le Maire de Fécamp a décidé la mise en place d'un Agenda 21 local, il s'agit de favoriser des gestes quotidiens qui permettent de préserver la planète pour demain. Mais surtout, puisque vous m'amenez sur ce sujet très intéressant, le diagnostic de l'Agenda 21 est aujourd'hui en cours au sein du Pays des Hautes Falaises et nécessite la réalisation – je le tiens à votre disposition, c'est quelque chose de tout à fait formel – de ce qui s'appelle l'état des lieux de l'environnement. Nous avons décidé à cinq Communautés de Communes de financer cet état des lieux.

C'est un paradoxe de l'évoquer ici puisque je crois qu'il y a peu de choses compatibles avec le terminal méthanier, mais l'étude que nous conduisons concerne la biodiversité, les paysages, les richesses du patrimoine, la qualité de l'air, de l'eau, des sols, les risques industriels. On est en plein sujet qui ne va pas avec le sujet qu'on aborde aujourd'hui. C'est

un état des lieux de l'environnement qui amènera la définition d'actions au titre de l'Agenda 21.

Sur le plan du tourisme durable qui était aussi un de nos axes de développement, je le dis très clairement, ce projet viendrait contrarier ce que nous commençons à mettre en place. Vous n'êtes pas sans savoir que Fécamp dispose de cinq éoliennes (de vraies éoliennes).

Nous avons développé, le Lycée de Fécamp avec l'Université du Havre (le laboratoire de recherche le GREA), ce que nous appelons une plate-forme technologique sur les énergies renouvelables qui a vocation à irriguer l'ensemble du Pays des Hautes Falaises.

Nous avons, dans le Contrat de Pays, plusieurs fiches actions qui concernent la réalisation d'éco-quartiers dans les différentes communes des Communautés de Communes.

Nous avons tout un programme notamment de collaboration avec EANA qui est un projet ambitieux sur la promotion des énergies renouvelables, « EANA, Terre des Possibles », avec lequel le Pays des Hautes Falaises est très en relation.

Il y a toute cette image du Pays des Hautes Falaises que nous développons maintenant depuis des années, même si Monsieur le Sous-Préfet avait l'air d'en douter l'autre jour, qui nous semble être en contradiction avec le projet qui est proposé aujourd'hui.

J'indique en toute transparence que la Communauté de Communes de Criquetot a présenté au Pays des Hautes Falaises dont nous sommes membres une fiche pays avec la création d'un port de plaisance. Avant que les choses ne soient interprétées, je voudrais les dire ici très franchement : nous avons refusé d'inscrire cette fiche de création d'un port de plaisance au Pays des Hautes Falaises au motif qu'elle était indiquée comme étant une contrepartie de l'implantation du terminal méthanier, avec une participation annoncée notamment de POWEO et de Gaz de Normandie dans les financeurs sollicités. Nous avons considéré... *applaudissements*... que ce n'était pas acceptable. C'est la raison pour laquelle les élus, globalement à l'unanimité, n'ont pas souhaité mettre cette fiche dans le cadre des actions qu'ils présenteraient au Département et à la Région. Cela ne veut pas dire que les choses ne se feront pas.

Voilà pour la partie touristique, mais je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

L'aménagement du territoire :

Vous savez que le Pays des Hautes Falaises a en charge l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui doit définir à long terme ce que sera l'urbanisation sur son territoire. Nous regrettons, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, que le terminal méthanier ne soit pas un projet qui soit considéré dans le cadre de schéma de cohérence. Il est tout de même extrêmement important, très structurant, et nous avons du mal à voir pourquoi il échappe à cette réflexion des élus, notamment dans le cadre de l'inter-SCOT avec Le Havre. La région havraise a elle aussi son SCOT, nous devons travailler ensemble, et aujourd'hui, au lieu de travailler ensemble, j'ai l'impression que c'est plutôt une discussion de sourds et surtout un « renvoi de patate chaude » sur ce dossier.

(Applaudissements).

Pour peut-être terminer mon propos, je vous dirai puisqu'on va approcher de Noël, un petit conte pas très rose, pourtant c'est une couleur que j'aime bien :

Tandis qu'au Havre, Monsieur RUFENACHT rêve d'un temple de la mer au nom de code « Odyssée 21 » dans le quartier des docks, une ville tournée vers une aire nouvelle, classée patrimoine mondial de l'Unesco et ce n'est pas rien, une ville tournée vers le développement durable, vers une architecture très futuriste. Bref, il rêve d'une ville « dans le vent », à quelques kilomètres d'ici, à Saint Jouin-Bruneval, les habitants font un petit cauchemar, même un gros cauchemar. L'avenir y est moins « fun », permettez-moi l'expression, moins poétique avec l'implantation d'une véritable usine à gaz.

Cela m'a fait penser au film *Le Salaire de la peur* - j'imagine que vous vous en souvenez d'ailleurs peut-être mieux que moi - de Clouzot, avec Yves Montand et Charles Vanel dans les rôles principaux, c'était les quatre hommes qui acceptaient de véhiculer au péril de leur vie un chargement de nitroglycérine sur 500 kilomètres de routes défoncées et de dynamite.

Ce scénario se déroule en 1953, et 54 ans plus tard, le cinéaste « Gaz de Normandie », Monsieur POYER, fait un remake. Dans le film de Clouzot, l'enjeu est une énorme prime pour mener à bien une expédition périlleuse. Aujourd'hui, à Saint Jouin, c'est également une énorme prime, sauf que le quitte ou double financier ne sera ni pour les ouvriers, ni pour la population, mais bien au bénéfice des actionnaires de Gaz de Normandie. Je rappelle que la Commission n'a pas abordé ce qui est important pour le Pays des Hautes Falaises, à savoir ce que générera en taxe professionnelle, je vous le dis, je le répète, j'aimerais bien savoir ce que générera en taxe professionnelle ce projet.

Aujourd'hui, le nouveau scénario du *Salaire de la peur*, c'est les salaires formidables pour les investisseurs, une peur terrifiante et on l'a vu lundi dernier pour les habitants, et un véritable gâchis pour l'environnement.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, je me pose simplement une question : pourquoi ce qui est bon pour Le Havre ne le serait pas pour Saint Jouin ?

(Applaudissements)

Je vous avais dit que je vous ferais une commission, une conclusion, lapsus, particulière devant la Commission Particulière que vous êtes. Parfois, dans vos propos, on voit bien que vous considérez ce territoire comme un peu particulier, et donc, pour parachever le tout, je vous autoriserai à considérer qu'il y a aussi des élus particuliers, vu ce qui va suivre.

J'ai bien noté le rôle de la Commission. Monsieur OHREL, je vous prie, je vous supplie même de ne pas considérer mon propos hors sujet avant que je ne l'aie terminé. La Commission Particulière, vous l'avez écrit et je vous en sais gré, vous avez d'ailleurs à de nombreuses reprises indiqué qu'elle est chargée de garantir la participation du public, on peut à peu près tous être d'accord là-dessus. Au débat, elle ne doit jamais se prononcer sur le fond du dossier : vous devez garantir le débat, le susciter, le stimuler – parfois, il n'a pas besoin de vous pour être stimulé, vous devez éclairer l'opinion, vous ne devez pas vous prononcer sur le fond et vous devez respecter une certaine neutralité.

Je vous le dis parce que j'ai été le « réceptacle » d'un mécontentement de certains élus qui ont été choqués de considérer qu'à une réunion, qui n'était pas particulière mais de la Communauté de Communes de Criquetot sur un sujet qui était particulier à la Communauté de Communes de Criquetot, à savoir un sujet interne de fiscalité, notamment de mise en place de taxe professionnelle unique, les élus en question ont été choqués qu'à cette réunion soient présents deux membres de la Commission Particulière de Débat Public.

Je me suis interrogée puisque j'ai été officiellement saisie de cela, j'ai pris un conseil juridique qui a rappelé le devoir que vous avez de secret professionnel, de discrétion professionnelle et de neutralité puisque vous êtes assujettis aux règles prévalant de manière

générale pour les membres des autorités administratives indépendantes dont vous relevez, en application de l'alinéa L 121-1 du Code de l'Environnement, si tous mes renseignements sont exacts.

Je vous le dis avec beaucoup moins d'émotion que je n'en ai et certainement moins d'agressivité que je n'ai au fond de moi, que Gaz de Normandie, que POWEO aillent faire du lobbying pour plaider en faveur de leur projet est quelque chose qui me paraît tout à fait normal. Les gens sont payés pour cela, Monsieur POYER, même si vous êtes parfois un peu tancé par les débats, c'est votre rôle de défendre votre business, et on ne vous en veut pas. Simplement, que dans un message subliminal peut-être très subtil sur la taxe professionnelle, deux membres de votre Commission, que je considère comme une commission qui doit être neutre, se prévalent d'arguments financiers, assez finement je dois le dire, et donc portent indirectement le projet, est quelque chose qui, à mon sens, n'est ni acceptable, ni admissible, et en tout cas me semble extrêmement indécent.

Je n'ai pas pu, mon conseil juridique n'a pas pu se procurer le règlement intérieur de votre Commission, mais au nom du Département et de la Région, puisque le Président MARIE était cet après-midi à Fécamp, nous saisissons le Président de la Commission Nationale sur ce que nous considérons comme un dysfonctionnement, Monsieur le Président, et quelque chose qui ne sert absolument pas le Débat dont par ailleurs vous-même, j'indique que ce n'est pas vous qui êtes concerné, vous avez indiqué qu'il n'aurait de sens que si vous restiez neutre. Je voulais vraiment dénoncer avec un peu de force...

(Huées)

M. ALAIN OHREL : Madame GRELIER, je vous ai parfaitement... Permettez que je réponde quand même. Madame GRELIER, si les choses étaient telles que vous les avez dites, je peux vous dire que je serais en tous points de votre avis, mais elles ne sont pas vraiment celles-ci, et je vais vous les dire, les choses.

UN INTERVENANT : Vous y êtes allé ou pas ?

M. ALAIN OHREL : Il se trouve que je n'y étais pas moi-même, mais le problème n'est pas là.

LE MEME INTERVENANT : Il y a une démarche ou pas ? Oui, il y a une démarche.

M. ALAIN OHREL : Est-ce que vous permettez que je m'explique et que je vous explique ? Le Débat Public, sous la responsabilité de la Commission, est fait pour faire surgir toutes les informations afférentes au projet dont il s'agit. Lorsque... Ecoutez-moi, je vous écoute toujours, je vous demande d'en faire autant. Lorsque la demande m'a été faite de savoir s'il était important pour le Débat Public, que l'information concernant la ressource fiscale éventuelle afférente à une telle activité et au profit de l'ensemble des collectivités locales pouvait être un élément de l'information indispensable au Débat, je n'ai rien vu qui me permettait de dire non. C'est pourquoi j'ai en effet autorisé qu'un contact soit pris avec les services concernés, c'est-à-dire les Services Fiscaux et la Trésorerie Générale, pour qu'en effet on sache ce qu'il en était du montant de la taxe professionnelle, éventuellement des autres taxes à destination locale, et quand je dis à destination locale, cela vise et la commune-siège et les communes de la Communauté de Communes et le Département et la Région, et qu'il était donc important que la chose fût étudiée.

J'ai donc admis que l'on fasse sur cette matière, à l'instar de ce que tous les débats publics ont comportés, ce que j'appelle selon le jargon de la Commission Nationale du Débat Public, un « atelier de travail » réunissant les services fiscaux concernés, la Trésorerie Générale et un représentant de la Commission. C'est ce qui s'est passé.

J'ai su après qu'à la dernière réunion, la première s'est passée comme je viens de le dire, les élus concernés ont tenu à y assister et je m'empresse de dire qu'à aucun moment, selon ce que j'avais souhaité et ce que j'avais prescrit, les chiffres, les montants exacts et précis n'ont été étudiés. Simplement, je pense qu'au stade du compte-rendu, il sera normal qu'un ordre de grandeur puisse être fourni concernant ces taxes. Si vous n'en voulez pas, on ne le mettra pas, cela m'est égal.

Mais je peux vous dire, Madame GRELIER, que je ne vois rien dans l'attitude et dans la démarche que j'ai décrite, qui soit conforme à ce que vous dites...

(Dans la salle inaudible)

Gaz de Normandie n'y était pas et Gaz de Normandie n'est en rien concerné par cette affaire. Gaz de Normandie n'est en rien concerné par cette démarche. Vous faites semblant d'y voir une démarche favorable à l'égard de Gaz de Normandie. Pas du tout. Il s'agit de savoir ce que sont les conditions dans lesquelles s'appliqueraient éventuellement à Gaz de Normandie les lois du pays. Il s'agit de lois fiscales en l'occurrence. C'est tout.

Expliquez-moi, écoutez Monsieur, je vais vous donner la parole, venez prendre le micro.

UN INTERVENANT : Je vous ai posé la question à Criquetot sur cette thématique. Vous m'avez dit que ce n'était pas possible parce qu'il fallait calculer, que c'était difficile. En fin de compte, vous m'avez renvoyé sur mon siège. Quand nous avons eu ce qui s'était passé lundi après-midi, parce qu'il y a quand même eu une démarche à la demande de Monsieur REVET.

M. ALAIN OHREL : Les démarches de Monsieur REVET, je n'en suis pas comptable.

L'INTERVENANT PRECEDENT : Il est évident que, personnellement, vous ayant posé déjà la question, je ne trouve pas cela très élégant, alors que nous pourrions faire une thématique, comme cela s'est passé à Soulac sur Mer, fiscale et socio-économique.

Si on veut faire une thématique supplémentaire, je veux bien au contraire. Alors prenons date.

En matière d'impôt, ce n'est pas le percepteur qui calcule. Il reçoit.

M. ALAIN OHREL : Ecoutez, à aucun moment, les démarches de Monsieur REVET auxquelles vous faites allusion n'ont rien à voir avec cette question. Ecoutez-moi, je vous en prie. Je vous redis que... c'est grave que vous ne veuillez pas, que vous fassiez semblant (*huées*) de ne pas comprendre.

Je vous indique qu'il s'agit, je veux le dire très clairement, d'une démarche qui en aucune façon n'a été concertée et encore moins n'a associé ni Monsieur REVET, ni Gaz de Normandie, c'est une démarche spontanée à l'égard des Services Fiscaux tendant à pouvoir éventuellement fournir des éléments dans le Débat. Je suis incapable de vous dire comme cela ce qu'il en est.

L'INTERVENANT PRECEDENT : Prenez date pour une réunion thématique alors.

M. ALAIN OHREL : Mais si vous voulez. Oui. Madame GRELIER, je ne peux pas croire parce que je sais que vous avez tous les moyens de comprendre les données du problème...

MME ESTELLE GRELIER : J'ai certains moyens de comprendre, je l'espère...

M. ALAIN OHREL : A quoi ça sert quand vous m'accusez et dites que cette démarche est une forme de soutien du projet ? Ca n'est pas vrai.

En quoi est-ce que cela serait une façon de soutenir le projet que de leur démontrer qu'ils auraient des montants assez importants à payer ?

(Huées)

UN INTERVENANT : Alors pourquoi vous y allez en catimini (...)

M. ALAIN OHREL : Parce qu'il s'agit d'un sujet dont on ne peut parler qu'après l'avoir étudié et préparé. Cela se fait dans le cadre d'un atelier qui est une procédure prévue par la Commission Nationale.

UN INTERVENANT : (...) Pourquoi travailler en cachette ?

M. ALAIN OHREL : Vous croyez que dans une assemblée comme celle-ci on ferait une réunion intéressante sur la détermination des bases fiscales de la taxe professionnelle ?

Madame GRELIER, je vous demande instamment de bien vouloir dire que vous avez pris acte de mes explications et qu'il ne s'agit en aucune façon d'une démarche s'apparentant à un quelconque lobbying. Cela, je ne peux pas l'admettre.

MME ESTELLE GRELIER : Monsieur OHREL, je ne souhaite pas recueillir toute votre agressivité. J'indique simplement...

M. ALAIN OHREL : Ce n'est pas de l'agressivité, c'est de la défense. Je ne suis pas l'agresseur, je suis l'offensé. Ecoutez Madame GRELIER, je vous en prie...

MME ESTELLE GRELIER : J'indique que je saisis en responsabilité, sachez-le vraiment, le Président de la Commission Nationale, parce que ce qui m'étonne, et j'ai le droit de m'étonner. Je vous saisis, vous, parce que je compte, Monsieur OHREL, sur votre neutralité, le fait que n'ayant pas assisté à cette réunion, justement vous pacifiez le débat, ce qui n'a pas été exactement le cas, mais... L'atelier dont vous parlez, ce n'est pas exactement la manière dont les choses se sont passées et je vous assure que les preuves sont à l'appui.

C'était une convocation de la Communauté de Communes de Criquetot, à l'occasion d'un débat – Monsieur OHREL, vous pouvez faire l'offensé, mais je l'ai été moi aussi et je rumine cela depuis cinq jours – à la demande du Président de la Communauté des Communes de Criquetot qui souhaite mettre en place, qui sur son territoire convoque, et il en a le plein droit, une réunion avec ses élus pour évoquer le sujet de la taxe professionnelle unique.

La seule chose dont je veux que vous preniez acte, Monsieur OHREL, parce qu'il faut que vous en preniez acte, c'est qu'à l'occasion de cette réunion, et sans que les élus n'aient été prévenus puisque ce sont deux élus qui ont assisté à la réunion qui m'ont saisi sur le plan juridique parce qu'il se trouve que j'ai quelques compétences en la matière, deux membres de votre Commission, dans une réunion interne sur la mise en place d'une taxe professionnelle unique, sont venus. Le message subliminal était sur la taxe professionnelle.

Vous l'entendez, Monsieur OHREL, ou vous ne l'entendez pas, j'écrirai en responsabilité sans aucune agressivité et avec des éléments juridiques dont je dispose à ce jour au Président de la Commission Nationale, pour qu'il me dise si c'est dans le cadre classique d'un débat public, qu'il m'éclaire. Mais les choses ne sont pas passées comme vous l'avez indiqué, dans un atelier particulier, sur des questions complexes que sont celles de la taxe professionnelle, et je le reconnais ici, avec les Services Fiscaux.

Si tant est qu'il y ait eu des représentants de la Communauté de Communes de Criquetot dans un débat très technique, pourquoi alors aucun élu de la Région, ni aucun élu du Département qui se trouvent être les élus qui ne sont pas complètement favorables au projet, vous l'avez compris, n'ont du coup pas été conviés alors qu'ils sont les premiers percepteurs de cette taxe professionnelle ?

C'est cela que je vais mettre sur la table, et j'ai pris acte de votre offuscation, de votre mécontentement, mais sachez que le mien est au moins à l'égal de ce qu'est le vôtre.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : Je prends acte de ce que vous avez compris. Il s'agissait de deux réunions distinctes : la première était une réunion à l'initiative de la Commission, et c'est celle dont j'assume la responsabilité. C'était une réunion qui ne comprenait que les membres de la Commission que j'avais désignés, les Services Fiscaux et la Trésorerie Générale. Qu'ensuite, comme vous venez de le dire – et je l'apprends – Monsieur REVET ait pris l'initiative, me dites-vous, de convoquer les Communes de l'Agglomération...

MME ESTELLE GRELIER : Ce n'est pas un problème, c'est son droit.

M. ALAIN OHREL : Je ne suis pas en train de condamner, je suis en train de rendre compte de ce que vous avez dit, qu'il l'ait fait, alors même qu'en effet, pas deux membres, un seul membre de la Commission...

MME ESTELLE GRELIER : Deux membres, les deux absents de ce soir...

M. ALAIN OHREL : Le deuxième était là parce que... Un seul membre est chargé de ce problème, l'autre était là en effet parce qu'il était venu dans sa voiture...

(Huées)

Mais c'était une réunion, ils n'ont pas vu malice au fait qu'à cette réunion qu'ils avaient programmée, assistent les élus concernés. Il faut vraiment avoir envie de chercher les occasions de conflit et j'en suis désolé.

(Huées)

A vrai dire, cette affaire ne change en rien le fond du problème et si vous voulez une réunion thématique, on la fera.

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : Là, ce qu'on voit, c'est, comme on le dit dans le Pays de Caux, « il ne faut pas nous prendre pour des bédas »...

M. ALAIN OHREL : Pour des c...

M. FRANÇOIS AUBER : Je vais vous le dire autrement : au début du Débat Public, c'était le pot de fer contre le pot de terre, on entendait dans la population. Là ce soir, j'ai l'impression que c'est le pot de terre contre le pot de vin.

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Ecoutez, je peux vous dire, Monsieur, que je suis désolé de l'irresponsabilité que vous manifestez. J'en suis désolé quant au rôle que cela vous permet de jouer. C'est un propos proprement irresponsable. Car, m'accuser de toucher, si j'ai bien

compris, vous avez parlé de pot de vin ? Vous l'avez dit publiquement, et bien vous en répondrez.

(Brouhaha)

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME : Je vais essayer avec calme et sérénité de poursuivre un peu le débat.

Vous l'avez compris, les élus Fécampoïses sont souvent très déterminés, Estelle GRELIER a beaucoup de tempérament, mais je trouve que sur ce point particulier, certains élus, dans ce dossier notamment, ont été mis à l'écart depuis le début. Je l'ai déjà dit, je l'ai déjà exprimé. Je suis en charge notamment des finances du Département et le fait de ne pas être invité à ce genre de réunion qui aurait été fort intéressante me trouble. Je le dis clairement. *(Applaudissements)*.

Je représente ici le Président du Département qui a, dans une lettre, émis de fortes réserves par rapport au projet. Je ne reviendrai pas sur le contenu de sa lettre, je dirai simplement qu'il nous l'a confirmé cet après-midi puisqu'Estelle et moi-même étions en sa compagnie. Il est venu à Fécamp pour porter un investissement de 7 millions d'euros concernant le Port de Fécamp, vers précisément l'axe qu'il souhaite mener au sein du département : le développement du littoral qui prend à ses yeux une dimension de soutien à la plaisance, de soutien à la filière pêche bien entendu, et soutien au commerce. C'est dans cet esprit que je vais revenir sur plusieurs chiffres, d'abord peut-être pour les porter à connaissance ;

- l'actif du tourisme en France, c'est 1,5 milliard de nuitées, 2/3 de Français et 1/3 d'étrangers, 75 millions de touristes étrangers en France ;
- une consommation de 108 milliards d'euros ;
- 1 million d'emplois directs dans la filière touristique, qui ne sont généralement pas délocalisables ;
- plusieurs millions d'emplois indirects.

Nous le savons tous, les Français passent majoritairement leurs vacances en France.

En Seine Maritime, le tourisme représente :

- 590 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- 24 % du chiffre d'affaires de l'emploi salarié ;
- 2.800 emplois directs, soit 6,3 % de l'emploi salarié en Seine Maritime, et dans notre secteur littoral, on peut considérer que c'est pratiquement 11 % de l'emploi.

Ce sont les chiffres qui parlent d'eux-mêmes, la Seine Maritime est le deuxième département touristique de Normandie, donc on ne peut pas faire, d'un trait de plume, comme si cela n'existe pas. Cela existe, et comme l'a fort bien dit Estelle, il y a un grand potentiel de développement touristique sur ce territoire précisément.

Le Président a réuni tous les maires de Seine Maritime en septembre au Zénith à Rouen, ils sont près de 700, pour expliquer que dans la reconversion future du département de Seine Maritime, le tourisme devait peser de plus en plus. Pourquoi ? Nous sommes un département où l'activité liée au pétrole est extrêmement importante, et nous le savons. A un moment donné, l'activité liée au pétrole va diminuer, chuter, et il faut d'ores et déjà penser à

la reconversion de notre département, bien entendu en ne sous-estimant pas les capacités de reconversion industrielle, mais sur cette partie pétrole, nous le savons, la reconversion est déjà en marche. Il souhaite donc vraiment dans ses politiques, notamment la politique départementale, développer le tourisme, et dans le territoire de Seine Maritime, la Côte d'Albâtre et précisément tout ce qui est autour d'Etretat, est vraiment une des portes d'entrée de sa politique départementale.

Nous avons fait réaliser plusieurs études importantes par des cabinets spécialisés et, encore une fois, Estelle l'a bien dit, il y a un énorme potentiel sur cette région en matière de développement touristique.

Je le dis très clairement : on ne doit plus examiner le projet de POWEO de terminal méthanier comme si c'était l'unique projet qui pouvait apporter des richesses sur le territoire. Ce n'est pas l'unique projet (*applaudissements*). Il faut le concevoir, dans le débat démocratique, le débat de démocratie participative que nous vivons, comme un des projets de développement du territoire, mais pas l'unique et le seul. Le tourisme, et je le démontrerai, peut apporter vraiment une contribution à la richesse de ce territoire.

D'autre part, on ne peut pas nous faire croire, aujourd'hui, que le port d'Antifer, et notamment avec un terminal méthanier, sera de nature à attirer plus de touristes demain qu'aujourd'hui. On ne peut pas nous faire croire que c'est un élément de développement touristique.

Deuxièmement, la crainte que nous émettons, et le Président du Département l'a fort bien dit, c'est que l'accès à la plage d'Antifer est aujourd'hui quand même menacé. On nous rassure en nous disant qu'il n'y a pas de problème avec le projet. Je vous livre une petite expérience en tant que maire de Fécamp : les Fécampoïses, vous le savez, ont un profond attachement à leur port, ils aiment se promener autour des bassins. Aujourd'hui, les normes européennes font que lorsqu'il y a une activité de déchargement d'un bateau, on ferme le port, c'est-à-dire qu'on ne peut plus se promener, on ne peut plus faire le tour du port (*applaudissements*) cela s'impose. Je pose donc la question : aujourd'hui, peut-être, mais demain ? Personne ne peut le dire et on nous dira à un moment donné que c'est terminé, qu'on ne peut plus avoir accès à cette plage qui est un des atouts touristiques de la Côte d'Albâtre. Je le répète, le Département est extrêmement vigilant sur cette question de l'accès à la plage d'Antifer, de Saint Jouin-Bruneval.

D'autre part, le Département va faire un rapport lors de sa prochaine plénière, vous aurez l'occasion de le découvrir, sur le développement touristique et ce sont des choses concrètes, notamment par la réalisation d'une « route des falaises ». La « route des falaises » a pour but d'inciter les touristes à venir sur la Côte d'Albâtre et découvrir les plus belles falaises de France, en particulier ici à Etretat, et de mettre des portes d'entrée et d'accès aux Valleuses. Donc, nous sommes particulièrement concernés. Il y a une difficulté à réaliser ce plan départemental s'il y a un port méthanier sur Antifer, on sera en pleine contradiction. Il faudra bien qu'à un moment donné, nous ayons les garanties pour appliquer ce plan départemental ici aussi.

D'autre part, encore une fois, le but est de mettre en valeur le littoral, mais aussi l'arrière-pays. Nous avons un arrière-pays magnifique et la mise en relation grâce à cet axe structurant routier, cette route des falaises, nous permettra, de notre point de vue, de développer beaucoup plus le tourisme qu'il ne l'est actuellement.

Je rappelle aussi que l'Association porte un projet de développement d'un port de plaisance. Je porte à votre connaissance que 100 anneaux dans un port de plaisance représentant à peu près 10 emplois directs. Il suffit, pour bien mesurer l'alternative que nous avons, de comparer au projet POWEO, 60 emplois, il suffit de 600 anneaux, vous voyez que c'est très vite... et je ne parle pas des emplois indirects (*applaudissements*).

A mes yeux, il ne faut plus examiner ce projet POWEO en disant que c'est la seule bonne chose qui puisse nous arriver, non, il y a d'autres bonnes choses qui peuvent nous arriver. D'autre part, j'y vois un intérêt fondamental, c'est que par le refus de ce terminal méthanier, nous préservons notre patrimoine naturel qui est une richesse colossale, qui est la richesse que nous devons transmettre à nos générations futures. Vraiment, nous sommes dans une pleine contradiction avec ce terminal méthanier.

Je le dis, il existe encore des élus qui savent dire « non » à des projets même s'ils représentent une certaine richesse en taxes professionnelles, je crois qu'on ne doit pas tout sacrifier aux taxes professionnelles et on doit considérer (*applaudissements*)... On ne doit pas tout sacrifier à l'argent, on doit prendre en considération les enjeux, et notamment ce que dit la population sur son environnement immédiat, parce que c'est quand même bien la population, les habitants qui sont considérés au premier chef par ce projet. Si cette population s'y oppose, ce n'est pas parce qu'elle est moins intelligente, c'est peut-être parce qu'elle est plus intelligente que ceux qui font la promotion de ce projet (*applaudissements*).

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur Patrick JEANNE.

Nous avons maintenant, vous le savez, dans l'ordre des interventions, avec un petit retard dont je suis pour une part responsable, Monsieur Guy LE MIGNOT qui va nous parler du projet de création d'un port de plaisance.

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE : Je me suis permis d'inviter Alban FIRMIN de l'Association de la Valleuse de Bruneval qui partage avec nous l'idée de ce port de plaisance et, depuis la création de notre Association, nous travaillons de concert contre ce projet de terminal méthanier.

M. ALAIN OHREL : Excusez-moi de vous interrompre, puisque vous avez posé la question de savoir le temps dont vous disposiez, ce n'est pas 20 minutes chacun...

M. GUY LE MIGNOT : Je vous ai déjà pris cinq minutes de plus lundi, je ne vais pas exagérer ! Je tenais à remercier la Commission Particulière de nous avoir invités à présenter ce projet, tout en sachant que n'étant pas présent cette semaine pour des raisons professionnelles, je n'ai pas pu travailler sur un power-point comme on voulait le faire, donc je vous proposerai de vous passer une vidéo élaborée par l'Association, qui reprend l'ensemble de la problématique et qui termine par ce projet de port de plaisance.

Ensuite, si vous le permettez, je vous présenterai le plan de l'avant-projet, puisque c'est un avant-projet, de port de plaisance et par la suite, s'il reste un peu de temps, si Monsieur le Président est généreux avec les associations, on pourra peut-être avoir le droit à des questions-réponses.

UN INTERVENANT : Il n'écoute pas.

M. ALAIN OHREL : J'écoute parfaitement, mais je suis en train de me demander si Monsieur LE MIGNOT fait référence à l'expérience qu'il a déjà du sujet ou s'il préjuge l'avenir.

M. GUY LE MIGNOT : Non, c'est vraiment une question, Monsieur le Président, je vous rassure là-dessus...

Cela étant, avant de présenter la vidéo, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, n'étant pas présent ces derniers jours sur Le Havre, je suis relativement troublé par ce que viennent de révéler les élus de Fécamp sur ce qui s'est passé à la Communauté des Communes lundi. De toutes les manières, nos deux associations avaient déjà émis un avis sur la partialité ou l'impartialité de la Commission, je pense que la démarche...

M. ALAIN OHREL : Ecoutez, continuez sur votre sujet, on aura l'occasion...

Je veux quand même donner à l'assemblée toute entière une information qui manifestement lui a échappé alors même qu'elle figurait dans le dépliant initial de la Commission et qui disait : « *d'autres réunions pourraient permettre d'approfondir certains aspects : risques, finances locales, environnement, développement local, dont les modalités seront arrêtées en temps utile* ».

DANS LA SALLE : des réunions publiques...

M. ALAIN OHREL : Non. Des réunions préparatoires : non, des réunions publiques : oui, sur le résultat de la préparation. Là, il s'agit d'une préparation. Comment voulez-vous faire des réunions préparatoires publiques ? Je crois que vous comprenez parfaitement, je ne vais pas m'escrimer... Je suis sûr parce que je vous connais assez et je connais vos capacités d'assimilation, que vous avez compris. On vous écoute.

M. GUY LE MIGNOT : On s'est fait taxer dernièrement de couper la parole aux gens et de crier dans la salle...

M. ALAIN OHREL : Voilà ce que c'est que le mauvais exemple !

M. GUY LE MIGNOT : Je crois que si le Président ne montre pas le bon exemple, effectivement, on ne va pas pouvoir s'entendre dans ce Débat (*applaudissements*).

M. ALAIN OHREL : Vous faites référence au mauvais exemple qui est contagieux, je l'ai suivi. Allez-y.

M. GUY LE MIGNOT : J'avais juste une phrase à dire, c'est que de toute manière, la démarche de la Commission Particulière ou d'une partie des membres de la Commission Particulière, parce que comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'étais pas présent ces derniers jours donc je l'ai appris aujourd'hui auprès de la Com-Com, n'apporte pas un éclairage des plus neutres. C'est la réaction que je voulais avoir.

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL: Je voudrais présenter publiquement mes excuses au Directeur de Gaz de Normandie que j'ai attaqué personnellement la semaine dernière alors que je n'avais pas à le faire. Beaucoup de choses nous opposent, parfois ses propos ou son interprétation du dossier me font sortir de mes gonds, et j'ai tenu des propos que je n'avais pas à tenir. Je voulais m'en excuser, charge à lui éventuellement de s'excuser auprès de Monsieur GALLO qu'il avait attaqué également, mais cela, il en fera ce qu'il voudra (*applaudissements*).

J'avais écourté un peu mon propos la semaine dernière, je voudrais juste revenir sur deux choses.

La première chose : on parle souvent de la plage de Saint Jouin, j'ai une question à poser au Président LECOMPTE, le Président du Port Autonome : si vraiment vous avez le souhait de garder la plage de Saint Jouin, si vous avez vraiment le souhait de garder le parking de Saint Jouin, je vous demande officiellement et contractuellement que le Port Autonome rende cette plage à la Mairie de Saint Jouin (*applaudissements*).

Vous êtes en capacité de le faire, vous pouvez le contractualiser. Aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi, si vraiment un des objectifs du Port Autonome est de garder la plage, ce qui pourrait empêcher que vous puissiez la rendre à Saint Jouin-Bruneval. C'est mon premier point.

La deuxième chose et c'est une des questions que je voulais poser, c'était de savoir si le Port Autonome allait à un moment ou à un autre donner accès aux documents administratifs que les Associations réclament depuis le début. Nous travaillons avec Guy LE MIGNOT depuis maintenant un an sur ce dossier, depuis le début, le Port Autonome ne souhaite communiquer aucun document alors que toutes les Collectivités, Département, Région, Communes doivent donner accès aux documents administratifs. On nous a donné un pseudo document d'une page qui ne nous sert strictement à rien, on n'y comprend rien, et les Associations, dans le cadre de la transparence dont le Président du Port nous a dit qu'il ferait part, depuis le début on n'arrive à avoir aucun document.

Je souhaite, officiellement, que vous nous donniez tous les documents administratifs concernant ce projet de port méthanier.

Je reviendrai, comme Monsieur le Maire de Fécamp l'a dit, sur les aspects financiers du dossier parce que vous verrez qu'il y a aussi un autre aspect et aussi une autre vision financière, à l'intention des élus qui, bien trop souvent, ne font attention qu'à l'argent qui va pouvoir tomber. Je vais leur faire voir à travers le projet de Guy LE MIGNOT, à travers les éoliennes, que d'autres options possibles existent en matière financière.

M. GUY LE MIGNOT : Nous allons lancer la vidéo qui au départ était doublée de sons et de paroles. Pour des questions de droits, vous n'aurez pas le son mais je pense qu'elle est suffisamment parlante.

M. ALAIN OHREL : Pourquoi êtes-vous privé du son ? C'est intéressant sur le plan de l'information, il y a des droits à payer ?

M. GUY LE MIGNOT : Il se peut qu'on ait des droits à payer et comme nous ne sommes pas trop riches, on n'a pas très envie...

(Vidéo)

Le port de servitude vu du Nord. Une petite description rapide du village. La Valleeuse de Bruneval...

M. ALBAN FIRMIN : Endommagée par le port et toujours pas réparée.

M. GUY LE MIGNOT : La fameuse plage dont tout le monde se dit qu'elle sera préservée. Saint Jouin-Bruneval, pays de la Côte d'Albâtre, à 25 km du Havre, à 25 km de Fécamp, donc en plein milieu de cette côté d'Albâtre, Etretat à 6 km dont nous sommes les hôtes aujourd'hui pour la deuxième fois en ce qui concerne notre Association puisque nous avons eu le plaisir de projeter le film d'Al Gore ici.

Encore la plage, vue du Sud.

Une petite image de ce qu'a été le chantier il y a 30 ans.

(Brouhaha)

UNE INTERVENANTE : On nous soumet des questions qu'on voudrait lire, donc on peut jeter un œil sur les questions, c'est tout.

M. GUY LE MIGNOT : Voilà ce qu'étaient les contreparties de l'époque par le Port Autonome vis-à-vis de la commune de Saint Jouin.

UN INTERVENANT : Même la zone industrielle du Havre est plus paysagée que le port d'Antifer.

M. GUY LE MIGNOT : Alors que j'ai apporté des documents prouvant que le port s'était engagé à paysager l'endroit il y a trente ans.

(Brouhaha)

Je fais un petit aparté, la personne que vous voyez voler au-dessus du port ne sera plus autorisée à voler, a priori, sauf si on nous dit le contraire, quand le port méthanier sera là. Encore un dommage collatéral.

Je vous fais voir les infrastructures qui se trouvent en bas de la Valleeuse de Bruneval, infrastructures qui auraient dû être entretenues par le Port Autonome.

Nous aurons certainement à reparler de tous les utilisateurs de la plage, les windsurfers, les surfers, les pêcheurs...

UN INTERVENANT : Avec le prix de l'essence, ils iront en Normandie Sud.

M. GUY LE MIGNOT : Encore une fois, c'est tout ce qui nous oppose aujourd'hui dans le Débat, entre le Port Autonome et les Associations, et certaines Collectivités. Aujourd'hui, on souhaite travailler sur les énergies renouvelables alors que le Port Autonome ne travaille encore que sur les énergies fossiles qui auront disparu dans 40, 50 ou 60 ans.

On a oublié de rajouter que depuis la semaine dernière, ce que Gaz de Normandie nous avait toujours caché, il y aura des infrastructures en haut de la falaise, à quelques mètres de la Valleeuse classée. A quelques mètres.

Images de synthèse, montage de l'Association, je vous l'accorde, nous n'avions pas à l'époque les plans qui sont aujourd'hui rendus public par Gaz de Normandie, mais qui sont quand même très ressemblants par rapport à la version de base.

Gazoduc qui passera peut-être par une zone protégée environnementale.

Environ deux à trois méthaniers par semaine, ce qui va multiplier par trois le nombre de bateaux qui vont rentrer et multiplier par trois le risque qu'il arrive un jour une problématique en haut de la digue qui pourrait avoir des impacts sur les falaises et sur les plages environnantes, y compris Etretat.

(Brouhaha)

C'est le fameux jour où Monsieur le Préfet de Région et a dit qu'il n'y avait jamais personne... l'ex-Préfet.

La Ville n'accepte pas, pas tous les élus, quelques élus acceptent de la Commune de Saint Jouin. Il y en a quelques uns (*brouhaha, applaudissements*). Je n'ai pas le droit de donner de noms.

Encore une fois, nous ne sommes pas contre la croissance du Port Autonome, il ne faut pas croire cela. On ne demande pas aujourd'hui que l'on enlève les digues, on ne demande pas que le Port Autonome ferme ses structures. Quelqu'un m'a dit un jour que l'on était en train de scier la branche sur laquelle on était assis, c'est-à-dire grosso modo, il voulait dire qu'on ne voulait rien. Ce n'est pas du tout comme cela qu'il faut interpréter les choses. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins environnementaux et nous pensons que l'on peut

très bien avoir une croissance nourrie par les énergies renouvelables, nous pensons que l'on peut faire autre chose au Port Autonome, du container par exemple. Sincèrement, les deux projets aujourd'hui développés, le port méthanier et les usines à charbon, nous semblent être les contre-exemples de ce que nous devons faire pour les générations futures (*applaudissements*).

A priori, je ne finirai pas ma carrière à 40 ans comme ce monsieur.

Voici la présentation du port de plaisance. Ce sont deux choix que nous proposons à la population et aux élus.

(*Brouhaha, applaudissements, huées*).

Effectivement, le choix de l'avenir, c'est vous qui le ferez, vous et les élus.

(*Fin de la vidéo*)

M. ALBAN FIRMIN : Je voudrais rappeler le pourquoi de cette réflexion. Avec d'autres associations, nous avons réfléchi à cette activité nautique qui pouvait se développer à Saint Jouin-Bruneval et au peu d'utilité qu'avait le port de servitude d'Antifer, du Port Autonome du Havre.

Souvent, certains nous disent que ces équipements appartiennent au Port Autonome du Havre. Pour faire un parallèle, je rappellerai que la Ville du Havre - on en a parlé tout à l'heure puisque Le Havre est une ville qui a développé son attractivité avec son Pavillon Bleu, l'Unesco, etc. - se développe aujourd'hui dans les quartiers sud sur des territoires qui appartenaient au Port Autonome du Havre et qui ont été concédés justement parce qu'ils étaient inexploités. Aujourd'hui, à Saint Jouin-Bruneval, on voit bien que ce port de servitude qui lui manque singulièrement de rentabilité et d'exploitation, peut être lui aussi concédé à un territoire ou à une commune de façon à être exploité et à pouvoir développer une activité économique. En tout état de cause, nous considérons qu'un port de plaisance peut être exploité dans ce port de servitude, en particulier parce qu'il a été, depuis 30 ans, payé par les deniers publics (*applaudissements*).

J'avais promis de ramener le calme dans la salle, je crois que c'est réussi, donc cela mérite aussi les applaudissements de la part de la Commission.

M. GUY LE MIGNOT : Monsieur JEANNE vous a rappelé qu'en termes d'emplois, avec 500 à 600 anneaux, ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, on arrivait en termes d'emplois directs et non délocalisables, à un nombre d'emplois à peu près équivalent à celui du projet de Gaz de Normandie.

Il faut savoir aussi que les éoliennes, pour ceux qui font de la fiscalité, cela représente des immobilisations, cela représente aussi de la taxe professionnelle pour les élus, pour la Communauté de Communes. On ne peut pas dire qu'au nom de l'emploi, au nom de la taxe professionnelle qui va être reversée aux collectivités, ce projet est bon. Premièrement, il n'est pas bon et il est refusé par tous, mais en plus, les projets alternatifs de constructions d'éoliennes et du port de plaisance auraient un effet économique, peut-être pas aussi important - et encore je demande que des études soient faites - mais auraient un réel impact économique qui pourrait satisfaire tout le monde – sauf effectivement le Port Autonome et Gaz de Normandie.

M. ALBAN FIRMIN : Des amis de notre Association, ingénieurs membres de l'ASO donc des techniciens, ont travaillé sur ce dossier de port de plaisance qui répondrait aux normes HQE, avec une capacité d'environ 500 anneaux de plaisance, tout en gardant le caractère de port

de pêche ou en redonnant à Saint Jouin-Bruneval son caractère de port de pêche - je rappelle que Saint Jouin Sur Mer, il y a plusieurs dizaines d'années, était le rendez-vous d'un certain nombre de pêcheurs - donc HQE, 500 anneaux avec des unités qui peuvent atteindre quasiment 16 mètres, ce qui a l'avantage de pouvoir redonner à Saint Jouin Bruneval son caractère maritime. Je rappelle qu'aujourd'hui, la réglementation maritime ne permet pas aux gens du Havre d'aller jusqu'à Fécamp avec un simple permis de navigation... Le Havre-Saint Jouin, c'est impossible. Donc caractériser ce port en tant que port de plaisance et donc comme un abri maritime, redonnerait un caractère maritime à l'ensemble de la Côte d'Albâtre et permettrait de voyager avec des petites unités du Havre à Fécamp en passant par Saint Jouin, et de Fécamp au Havre en passant par Saint Jouin, mais en même temps de pouvoir développer, comme cela a été dit tout à l'heure, l'arrière-pays au niveau de tout ce qui est attrait touristique et au niveau des emplois, dont le commerce qui risque de souffrir demain si ce terminal méthanier voit le jour.

Donc, une partie où le Port Autonome du Havre garderait – excusez-moi, Monsieur LACAVE de vous laisser une partie de territoire... La réflexion a été de mettre le maximum d'installations en dehors des zones d'activités actuellement réservées à la grosse activité du Port Autonome du Havre et d'installer les aménagements du port de plaisance sur les terrains actuellement utilisés pour le tourisme.

On voit ici les aires de maintenance et de lavage qui permettent également de récupérer tout ce qui est effluent dû à la maintenance, aussi bien pour les plaisanciers que pour les pêcheurs professionnels qui pourraient avoir des ateliers dignes de ce nom et répondant aux conditions de travail, une capitainerie, une école de voile, un restaurant. Donc de quoi développer et faire naître un embryon de tourisme digne de ce nom à Saint Jouin-Bruneval.

M. GUY LE MIGNOT : Il faut rappeler que les infrastructures sont payées. Etant financier, je vais vous faire un petit cours. Monsieur REVET qui porte un projet de port plaisance - cela fait 30 ans qu'on lui dit donc il a fini par comprendre qu'il faudrait en faire un – qui serait situé dans la Valleuse de Bruneval qui vient d'être classée site protégé, donc en dénaturant complètement la Valleuse pour pouvoir faire son projet, nous dit qu'il va le faire ailleurs éventuellement. Il fait faire des études... La construction d'un port coûte cher et est difficilement rentabilisable. La plupart du temps, par des mécanismes de SEM ou autres, ce sont les Collectivités qui continuent à payer. L'avantage de ce projet-là, c'est que l'on utilise des structures existantes, donc déjà payées. Ce sont l'exploitation et la maintenance qui seront à financer. Il y a donc vraiment un avantage par rapport aux deniers publics de faire un port ici, outre tous les avantages sur lesquels je ne vais pas revenir et qui s'opposent au projet de port méthanier.

M. ALBAN FIRMIN : L'attente est importante dans notre région, je crois que le déficit connu d'anneaux de plaisance est de l'ordre de 4.000 anneaux. Comme vous pouvez le voir, cet avant-projet amène déjà 500 anneaux directs à un endroit où cela peut être intéressant stratégiquement. Au niveau du coût, actuellement les projets connus de l'ordre de 400 à 500 anneaux sur la côte, aussi bien Haute Normandie que Basse Normandie, sont de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros. Un projet tel que celui-là, s'il était réalisé tel qu'il est présenté dans l'avant-projet, serait de l'ordre de 15 millions d'euros. Cela veut dire que les investisseurs, si ce sont comme on le souhaite les Collectivités locales, feraient une bonne affaire. Entre 50 à 60 millions d'euros et 15 millions d'euros pour un projet comme celui-ci, il n'y a pas photo, la rentabilité dans le temps est là.

M. GUY LE MIGNOT : C'est dommage que vous veniez d'arriver Monsieur REVET, on a longuement parlé de vous ce soir et vous arrivez juste après. Pour vous faire un petit résumé : nous sommes pour un port de plaisance dans l'enceinte...

M. ALBAN FIRMIN : Je tiens à disposition le plan et l'étude des élus qui désireraient éventuellement porter ce projet.

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Nous allons maintenant demander au représentant du Club des Pêcheurs du Grouin de bien vouloir nous dire rapidement ce que sont au fond les besoins de la pêche de plaisance à Antifer.

M. LEVASSEUR, CLUB DES PECHEURS DU GROUIN : Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je tiens d'abord à excuser notre Président, Monsieur Jean-Luc TEISSIER, qui ne peut pas être présent ce soir pour des raisons professionnelles et qui m'a demandé de le remplacer au pied levé, ce que je vais essayer de faire.

Je le représente en tant que membre du Club et membre fondateur du Club, étant né à Saint Jouin et défendant les traditions locales, entre autres de pêche, ayant connu l'expropriation puisque mes parents vivaient sur le site du terminal d'Antifer, et j'ai eu la chance de participer à toutes les négociations qui nous ont permis d'exister à ce jour.

Je vais vous présenter rapidement notre Association. Il s'agit d'une association loi 1901, créée en juin 1981, elle donc 26 ans. Nos statuts reprennent l'objet qui est très important, qui était à l'époque déjà d'actualité mais qui l'est encore plus aujourd'hui : faciliter l'accès de la plage du Grouin qui conditionne notre activité, avec mesure efficace de protection des embarcations en cas de tempête. Cette mesure aujourd'hui n'est plus actuelle puisque la butte de galets sur laquelle nous sommes a progressé et nous évite d'avoir recours au parking du Port Autonome pour sauvegarder nos bateaux en cas de tempête.

Nous sommes 60 adhérents pour 41 embarcations.

Notre activité est la pêche de plaisance qui utilise un port d'échouage ou une plage, c'est-à-dire qu'en partant et en revenant de la pêche, nous sommes obligés de mettre les bateaux à l'eau et de les tirer parce que la mer ne nous donne pas les sécurités de mouillage suffisantes, c'est comme à Etretat, et nous sommes obligés de tirer les bateaux à sec à chaque fois.

Je voudrais faire un petit rappel historique de ce qui a motivé la création de ce club :

Notre flottille était auparavant sur la plage de Bruneval dont voici une photo. C'était une plage couverte de galets, c'était un port d'échouage très... Le niveau des galets arrivait au niveau de la route, on le voit, et les bateaux étaient remontés au pied de la route et au pied de la villa que vous voyez. La construction de la digue d'Antifer a contrarié les courants de marées montantes, ce qui a provoqué le mouvement des galets vers le pied de la digue d'Antifer. La plage de Bruneval a donc perdu progressivement tous ses galets. Notre flottille a suivi les galets et s'est retrouvée au pied de la digue nord d'Antifer où s'est constituée une nouvelle plage.

Sur cette autre photo, on voit qu'à l'époque la bande de galets allait pratiquement jusqu'à la pointe du Groin que l'on voit ici, où se trouve aujourd'hui le pied de la digue.

Cette photo montre l'état de la plage de Bruneval avec la plate-forme qui a servi aux sondages des sous-sols avant la construction de la digue d'Antifer, donc au moment de la création du port d'Antifer.

Notre flottille s'est donc retrouvée au pied de la digue Nord. Auparavant, il était possible d'accéder au pied de la digue nord en suivant la plage, maintenant le bord de la plage s'est

complètement détérioré et le seul accès possible était au travers du terminal pétrolier d'Antifer. Jusqu'en 1981, l'accès du terminal d'Antifer était public, donc nous pouvions accéder publiquement à nos bateaux pour exercer notre activité. Une décision a été prise au niveau du Port Autonome de fermer cet accès.

Nous avons donc à ce moment-là été amenés à créer notre Association pour défendre ce droit d'accès. A ce jour, nous avons un accord avec la Direction du Port Autonome qui nous permet de traverser le port d'Antifer. Cet accord est contractuel puisqu'il fait l'objet d'une facturation (*huées*)... mais c'est contractuel, nous bénéficions donc d'engagements.

Je voudrais terminer cette rapide présentation en rappelant l'objet de notre statut, c'est-à-dire que notre activité est conditionnée par l'accès à cette plage. Si l'accès nous est supprimé pour quelque raison que ce soit, notre activité automatiquement ne peut plus être exercée.

Notre position est que si la plage d'Antifer a été détruite, c'est soit par une erreur technique, donc une mauvaise estimation des conséquences de la construction de la digue d'Antifer, soit à une négligence – je dis « négligence » pour être gentil – donc nous défendrons notre position et notre activité avec tous nos moyens.

(Applaudissements)

UN INTERVENANT : Les gens qui décident des contrats de maintenance liés à la Valleeuse de Bruneval qui est classée et qu'a priori il ne sera pas possible de faire un accès par la Valleeuse de Bruneval de par les contraintes qu'elle a et surtout pour la protéger (...*inaudible*)

M. LEVASSEUR : La rampe de Bruneval n'a été qu'un ersatz de solution parce que quelques uns de nos adhérents l'ont empruntée au début et elle est très dangereuse pour deux raisons : d'abord la rampe est très glissante et très à-pic, et également il y a un courant...

(Mouvements dans la salle)

Excusez-moi de vous couper la parole, Madame, mais je vais continuer.

(Mouvements dans la salle)

Vous m'avez coupé la parole quand j'allais dire que l'accès à la rampe est dangereux parce qu'elle est très exposée au vent et au courant, et qu'il y a une houle de fin de montant de marée qui vient de la digue, donc il y a toujours des vagues en fin de marée montante, ce qui est dangereux, et surtout, il y a un courant permanent du nord vers le sud qui, lorsqu'un bateau tente d'accoster, l'emmène vers les rochers. Pour nous, elle n'est pas exploitable du tout.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur LEVASSEUR.

Nous avons fait le tour de toutes les observations, demandes, projets, etc. des acteurs majeurs en cette matière d'équipements éventuels ou existants, tant dans le domaine de la navigation de plaisance que dans celui de la pêche de plaisance, tout ceci constituant deux des éléments de l'activité touristique dont en introduction on a bien vu à quel point elle constitue un facteur essentiel de l'activité économique en général de cette région.

Au point où nous en sommes, nous allons, si vous le voulez bien, aborder – avec un certain retard sur l'horaire prévu – les compatibilités entre le tourisme et les aménagements industrialo-portuaires. Pour ce faire, très normalement, nous allons recenser les points de

vue successifs des acteurs éventuels ou actuels de ces problèmes-là. Je vais demander en premier lieu au représentant de Gaz de Normandie, comme il est nécessaire toujours à chacune de nos rencontres d'avoir à le faire, d'exposer ce qu'il en est de leur projet rapidement, puis de sa compatibilité avec le tourisme. Je vois des signes... Vous voulez changer l'ordre. Monsieur LACAVE veut répondre à ce qu'il a attendu et sans doute nous donner des perspectives.

M. GUY LE MIGNOT : Un petit aparté : les représentants de Gaz Normandie pourraient-ils répondre aux interrogations se posent. Par exemple pour le tourisme et le loisir : est-ce que les planchistes pourront continuer à rentrer dans l'enceinte du port ? Est-ce que les parapentistes pourront continuer à survoler la zone ? Il faut savoir que de très nombreux Parisiens viennent le week-end par vent de nord-nord ouest, partent d'Octeville pour faire un vol libre au niveau d'Etretat ou de Fécamp. Je voudrais que l'on parle de tous les utilisateurs et qu'on leur dise à chacun quel est leur sort si jamais le projet de port méthanier se faisait.

M. ALAIN OHREL : Je crois en effet que cela fait partie du débat, il n'y a aucune objection, bien évidemment.

M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE : Merci, Monsieur le Président. Le Port a été souvent interpellé dans ces débats, il n'a pas beaucoup parlé. Vous savez pourquoi, il n'est pas maître d'ouvrage. C'est le maître d'ouvrage qui conduit ce projet et qui est le plus souvent amené à parler, mais je crois qu'il est effectivement temps, et peut-être très attendu même, que le Port Autonome dise un certain nombre de choses sur sa posture dans ce dossier.

Pour le faire, je vais dire des choses simples et rapides et je répondrai bien entendu aux questions que vous posez.

Je vais dire des choses en remontant aux fondamentaux, *mes* fondamentaux, ce ne sont pas forcément les vôtres, je m'en excuse par avance, mais il faut que chacun comprenne comment fonctionne l'autre pour au moins espérer se comprendre et voir pourquoi on arrive à des blocages, ou pourquoi on peut arriver quelquefois, je l'espère aussi, à des convergences.

Premier fondamental : la mission du Port.

Il faut quand même le dire, cela a été dit par le Président LECOMPTE à une première séance, la mission du Port c'est de développer le commerce, c'est d'être un outil au service du commerce, d'être un outil au service de ceux qui ont besoin du transport maritime pour échanger des marchandises, les importer et les exporter. C'est donc un devoir du Port que de répondre présent quand un porteur de projet, quand un investisseur quel qu'il soit a besoin du transport maritime pour son économie, pour l'économie nationale, pour l'économie européenne, voire plus encore. Le Port qui a la charge par l'État, en tant qu'établissement de l'État, de favoriser les échanges commerciaux, de favoriser l'économie des échanges en général, doit effectivement voir ce qu'il est possible de proposer aux différents porteurs de projets. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire auprès de Gaz de Normandie, c'est de proposer un emplacement dans notre territoire et de voir si c'est possible ou pas de le faire. Encore une fois, comprenez bien que c'est de la mission consubstantielle du port, de l'établissement portuaire que nous sommes, que de répondre présent à ce type de demande.

Cela concerne du gaz ici, cela aurait pu concerner toute autre chose. On sait bien qu'aujourd'hui, les différentes possibilités d'échanges portent sur les containers, sur les vrac solides, sur les vrac liquides, etc. C'est le premier point.

Deuxième fondamental : il y a un port pétrolier à Antifer.

Ce port pétrolier est une création de toutes pièces, il a été créé par décision de l'État suite à de nombreuses et longues procédures, avec des choix qui ont été faits à l'époque du meilleur site, dans cette région de France, non loin de l'Île-de-France, gros consommateur évidemment de produits pétroliers et d'hydrocarbures. Le choix du site d'Antifer a été fait à cette époque parce qu'il est apparu physiquement, géologiquement j'allais dire, plus facile que d'autres qui étaient mis en balance, et donc il s'est réalisé par une décision de l'État. Il a été pour cela déclaré d'utilité publique, il a suivi donc un certain nombre de concertations et de procédures, et en particulier, il a été permis par l'usage d'un droit exorbitant qui était le droit d'exproprier. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, je crois que c'est le représentant des pêcheurs, 74 hectares ont été soustraits à la propriété privée au bénéfice du port, pour effectivement finaliser la réalisation de ce choix étatique qui était le choix de faire là un port pétrolier.

C'est important parce que tout est parti évidemment de là et la situation dont on hérite aujourd'hui est complètement déterminée par la façon dont cela s'est réalisé.

Comment cela s'est réalisé ? Bien sûr, les ingénieurs ont travaillé – je ne prétends pas que le Port Autonome a la science infuse et est parfaitement irréprochable, je m'empresse de le dire et je le redirai d'ailleurs plus tard un peu plus en détail, à propos notamment du fameux perré dont on nous reproche le mauvais entretien à juste titre. Cela étant, il est vrai, comme l'a dit le représentant des pêcheurs, qu'une des conséquences directes du choix d'Antifer a été la suppression de la plage de Bruneval qui a disparu parce que les courants, c'est tout à fait ça, ont fait que l'on n'avait plus l'équilibre des allers-retours des galets dans ce secteur, que donc ils se sont accumulés contre la digue et qu'il n'y avait plus de plage à Bruneval.

Ce qui s'est finalement passé, c'est qu'en compensation, le mot est à prendre avec des guillemets sans doute, l'accès à la plage de Saint Jouin a été facilité. Cette plage n'avait pas du tout le statut que l'on connaît aujourd'hui, elle n'était pas accessible par la route, mais en fait elle a été acceptée comme étant un lieu compensant la disparition, au moins pour le loisir, de la plage de Bruneval. C'est ce qui a d'ailleurs permis au Port, à l'un de mes lointains prédécesseurs, d'accepter que la route d'accès soit ouverte à tout le monde. La route d'accès n'était évidemment pas faite pour autre chose que l'accès au port pétrolier.

Il y a eu ainsi un certain nombre de choses qui ont été aménagées : la déviation du bourg, les travaux dans l'école, des aménagements dans un certain nombre de maisons. Il y a eu des compensations normales, qui étaient dues, parce qu'effectivement on avait impacté de façon certaine le secteur qui préexistait à cet endroit-là.

On se retrouve aujourd'hui dans une situation où ce port pétrolier existe, mais depuis 30 ans, se sont créés, se sont ajoutés, se sont installés et ont prospéré un certain nombre d'autres usages qui existent, que nous avons bien entendu admis et qui font partie maintenant de l'état des lieux au moment de l'étape que nous franchissons.

Sur la photo suivante, on voit la limite jaune nouvelle qui a été créée, ce territoire jaune propriété du Port, propriété du domaine public, c'est ce qui a été exproprié, 74 hectares, et c'est cela qui a été considéré comme nécessaire à l'époque de la construction du port d'Antifer.

Vous avez une sous-limite bleue qui n'a pas beaucoup d'importance pour la compréhension de mon exposé, ce sont les villes dites « administratives » où s'appliquent des règlements de police particuliers. La propriété publique du Port, pour finaliser le projet décidé à l'époque, c'est la zone jaune.

Sur l'image suivante, vous allez voir, avec un peu de difficulté je m'en excuse mais c'est parce que ce n'est pas assez grand, un certain nombre de découpages aujourd'hui de ce secteur où apparaissent de façon assez claire les différents éléments qui sont présents sur ce site. Je ne vais pas vous faire l'injure de les détailler, vous les connaissez mieux que moi.

Dans cette partie jaune, c'est ce qu'on appelle « l'A.OT. » de la plage, c'est-à-dire l'autorisation d'occupation temporaire donnée à la commune de Saint Jouin-Bruneval par le Port Autonome d'occuper effectivement cette partie-là comme un élément de plage. Nous avons une convention en bonne et due forme qui remonte à 1991. Elle a été longue à finaliser parce qu'elle avait fait l'objet d'un usage au départ et il a fallu la consacrer dans un document officiel en 1991. Ce document donne lieu à l'autorisation d'occuper cet espace comme une plage, et c'est, comme toute occupation du domaine public, une occupation précaire d'un an, renouvelable chaque année.

Je vous invite à consulter ce document, parce que je crois que les associations en ont connaissance, le maire bien entendu au premier chef à la mairie, sur les conditions qui assortissent cette autorisation. Il est évident que les conditions qui ont été fixées à l'époque et qui remontent maintenant au moins à 16 ans, font qu'effectivement cette plage ne peut en aucun cas se prévaloir comme étant un élément bloquant l'évolution du site du port de commerce. C'est une chose d'ordre juridique et elle est ainsi.

Cela étant, il y a d'autres usages dans ce secteur : effectivement, les pêcheurs du Grouin (*brouhaha*), on ne le voit pas ici, je voulais vous parler du débouché de la Valleuse de Bruneval. Il y a des zones de chasse également qui sont attribuées dans ce secteur. Il y a d'autres AOT, par exemple le restaurant du Belvédère. En bref, il y a un certain nombre d'usages, un certain nombre d'occupants, un certain nombre d'installations qui sont aujourd'hui sur cet ensemble que vous avez sous les yeux.

A partir de maintenant, nous sommes dans une phase nouvelle où un projet voit le jour. Comme je le disais tout à l'heure, c'est un fondamental pour le Port que d'essayer de l'accompagner. Je rappelle au passage que le Port n'a jamais laissé faire et ne laissera jamais faire des projets qui ne respectent pas les prescriptions, les règles et les lois de ce pays. Nous sommes dans un État de droit, et il est évident que le projet méthanier ne se fera que s'il traverse le crible de l'ensemble des règles, des procédures et des contraintes que la loi française impose, et notamment en matière de sécurité. Le Port Autonome est très à l'aise sur cette question et si effectivement le projet se fait, c'est parce qu'il aura réussi à passer l'ensemble des obstacles ou en tout cas les contraintes que les règles et lois de ce pays imposent.

Admettons que l'on soit effectivement dans cette situation, ce projet fait ressurgir, ou en tout cas consolide, un certain nombre d'attentes, un certain nombre d'espérances ou d'ambitions dans le domaine du loisir et du tourisme qui viennent percuter ce projet tel que nous l'avons simplement en tête avec l'opérateur. Nous avons entendu tout à l'heure l'exposé des associations sur le port de plaisance, Monsieur REVET m'en avait également parlé bien entendu à son initiative, il y a un certain nombre de gens qui parlent de plaisance depuis un certain temps, il y a la question des pêcheurs du Grouin qui a été bien développée tout à l'heure, parce qu'elle est mise en péril, non pas tant d'ailleurs par le méthanier, mais par la question de la sécurité. Le fait de traverser le port pétrolier aujourd'hui n'est plus admissible dans le respect des lois non pas françaises, mais mondiales au niveau de la sûreté du transport maritime et de la lutte contre le terrorisme et la sécurité.

Il y a les attentes des plagistes, de ceux qui attendent pour la plage proprement dite de pouvoir se baigner, faire du windsurf, etc., il y a même l'attente des fameuses éoliennes, des projets d'éoliennes. Je voudrais dire à ce sujet parce que nous avons été souvent interpellés sur cette question, que contrairement à ce que l'on peut entendre, le Port Autonome n'a rien

contre les éoliennes. Là où elles étaient, il se trouve que cela n'était pas génial parce que tant qu'à mettre des éoliennes sur le site d'Antifer, autant les mettre à un endroit qui n'est pas à côté des appontements pétroliers, mais il y a plein d'endroits sur le site d'Antifer pour mettre des éoliennes, et je vous fais le pari qu'on pourra mettre des éoliennes à Antifer, simplement là où on voulait les mettre au départ, ce n'était pas le plus judicieux compte tenu de la proximité.

Il n'y a pas là-dessus de différences d'appréciation entre nous, le Port Autonome n'a pas fait de choix particulier de modes d'énergie plutôt que d'autres. Il est en train de regarder où il est possible de mettre sans dommage tout un tas de types d'activités, dont les éoliennes.

Donc, des gens qui ont des attentes, des projets en gestation, en devenir, on sait qu'il y en a. Ce que je pourrais simplement dire pour conclure, c'est que ce que nous avons réussi il y a trente ans, c'est-à-dire finalement l'aménagement d'un port pétrolier qui a permis (*brouhaha*)... qui a permis en tout cas de faire cohabiter un port pétrolier avec des activités qu'il n'était pas du tout à l'origine envisageable et envisagé de faire cohabiter : l'usage de la plage et l'usage du loisir en général dans ce secteur. Je suis tout à fait disposé à m'inscrire exactement dans la même démarche qu'il y a trente ans pour qu'avec la nouvelle étape que constitue ce terminal, on puisse de la même manière envisager la façon d'affecter l'espace aux différents usages qui peuvent être compatibles dans ce secteur.

Depuis (*brouhaha, protestations*)... J'entends que vous ne voulez plus de développement de port de commerce, entendez que mon job c'est de développer les ports de commerce. J'entends que vous voulez de la plaisance et du loisir, admettez qu'on puisse au moins ouvrir la démarche ensemble de voir ce qu'il est effectivement possible de faire avec cette implémentation que constitue le terminal méthanier qui doit permettre, pourquoi pas, depuis le débouché de la Valleeuse jusqu'au sud de la plage, d'aménager le secteur.

(*Brouhaha*)

M. ALAIN OHREL : Je vous invite à écouter Monsieur LACAVE et ensuite à lui poser éventuellement, il est là pour ça, des questions, il y répondra. Mais je vous en prie, évitez de parler plusieurs fois, on ne sait pas ce que chacun d'entre vous dit et je suis sûr qu'on manque beaucoup.

M. JEAN-MARC LACAVE : Je ne voulais pas prolonger mon propos, je suis effectivement prêt à débattre avec vous de toutes ces questions. Encore une fois, je voudrais manifester de la part du Port, qui est d'une certaine façon un peu tiraillé dans cette affaire. Essayer de comprendre que je ne peux pas... mon devoir, c'est de répondre « présent » au développement économique tel qu'il se présente quand le transport maritime est en jeu. Je suis payé et le Port Autonome est fait pour cela. En même temps, vous avez un refus de ce processus alors même que nous sommes dans un territoire qui a été conçu pour cela. Je prétends qu'il est tout à fait prématuré de fermer la porte à une démarche coopérative qui permettrait sans doute de trouver un usage pour tous qui soit compatible, sur le même secteur, comme cela a été fait il y a 30 ans. Je vous le rappelle qu'il y a 30 ans, les décisions qui ont été prises n'envisageaient certainement pas que la plage de Saint Jouin prospère comme elle a prospéré. Et pourtant, cela s'est fait (*brouhaha*), ce qui prouve bien qu'il ne faut pas fermer la porte et que nous sommes tout à fait capables, me semble-t-il, de façon raisonnée, avec des études de sécurité qui sont indispensables, de voir comment faire pour que tout le monde y trouve son compte.

UN INTERVENANT : Vous ressortez un projet d'il y a 30 ans. Vous avez déjà eu un échec, et un deuxième échec.

(*Brouhaha*)

M. ALAIN OHREL : Vous ne souhaitez plus que Monsieur LACAVE s'exprime ? (*brouhaha*) Je vous prie quand même d'écouter les questions qui vont être posées. Est-ce que vous comprenez que lorsque vous êtes plusieurs à la fois à parler, on n'entend aucun propos.

Quelles sont les questions ?

M. ANDRE HOUDU, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL : Je voudrais d'abord dire à Monsieur LACAVE qu'effectivement, tout ce qui peut se transporter par bateau, il faut le faire, mais le port d'Antifer, d'ailleurs conformément à son plan d'occupation du sol UX, ne comporte pas le mot « industrie », donc le gaz, c'est une usine, ce n'est pas l'industrie. D'ailleurs, nous le reverrons, c'est pour cela peut-être qu'on s'est échappé de par les textes professionnels, parce que ce serait très intéressant d'en discuter avec le Port Autonome.

D'ailleurs dans ce plan d'occupation du sol UX, il n'y avait même pas besoin que l'on se pose la question de savoir si on devait aménager la plage ou aménager avec des verdure etc., dans le plan d'occupation du sol, il est déjà convenu, en fonction des hectares qui sont pris, de mettre des fleurs, etc. En fin de compte, ce que nous avons payé à Saint Jouin aurait dû être payé déjà par le Port Autonome. C'est convenu dans le plan d'occupation du sol.

En parlant de ce plan d'occupation du sol, c'est assez étonnant Monsieur LACAVE, vous avez exproprié pas mal d'hectares, et toute cette expropriation était zone UX. Soudainement, en 1992, votre salarié qui était aussi le Maire de Saint Jouin, a passé une bonne partie des zones UX en zones ND : le Belvédère, tout le côté gauche en descendant : zones ND. Les zones ND, c'est tout ce qui est la flore, la faune, l'embellissement, etc. C'est donc quand même assez étonnant qu'on aille mettre maintenant à côté, alors peut-être que vous allez rechanger le plan d'occupation du sol... C'est dommage qu'on lance un projet sans regarder le plan d'occupation du sol. C'est d'ailleurs peut-être même un abus de pouvoir il me semble, il y a des cas de jurisprudence dans ce sens. Voilà ce que je voulais vous dire.

Au niveau de l'AOT de la plage : tout d'abord, la plage - je n'étais pas là au moment de la construction mais j'ai cherché - les compensations, c'est la descente, les compensations, c'est la plage avec la partie maritime qui est à tout à le monde, et il y a aussi les aires de jeux que vous deviez faire, que vous avez sûrement faites mais c'est fini depuis, il n'y a plus d'entretien, et un bout de parking. Ce sont des compensations. Si demain vous les reprenez, quelle est votre parole aujourd'hui sur ce qui peut venir demain sur la plage, si à chaque fois que vous en avez besoin, vous annulez les compensations ?

Cette AOT tout d'abord, c'est encore votre salarié qui l'a faite à l'époque, votre comptable qui était le maire de Saint Jouin. On peut se poser quand même pas mal de questions.

M. GUY LE MIGNOT : Je voudrais remercier Monsieur LACAVE pour son discours sur le tourisme et la pêche de plaisance. Chacun a remarqué que c'était effectivement le souci du Directeur Général.

Je conçois que le Port Autonome du Havre aujourd'hui, pour placer son terminal méthanier, essaie de conforter ses limites territoriales. Vous avez parlé de votre prédécesseur qui en 1991 avait rédigé une AOT, vous parlez d'un document contractuel, je ne vois pas pour ma part ce qu'il a de contractuel. Il n'est écrit que par le Port Autonome du Havre.

Je rejoindrai André HOUDU sur un autre élément, c'est que dès 1975 – vous avez d'ailleurs tout à fait bien illustré la chose – lorsque la plage de Bruneval a été détruite, le Port Autonome, et un Monsieur LE MASSON qui était responsable du Port Autonome, donc c'est bien avant 1991, est venu en mairie de Saint Jouin-Bruneval en disant que compte tenu de la suppression de cette plage, le Port Autonome s'engageait dès 1976 à donner l'accès libre au public par la descente du port, et concéderait le parking côté sud, la plage, et s'engagerait

à construire un certain nombre d'installations pour les jeux et les secours de la plage. Ces constructions ont été faites par la commune. Aujourd'hui, comme vous avez pu le voir tous dans la petite projection de tout à l'heure, la faible AOT qui a été réalisée, 16 ans après la construction du port, coûte – Monsieur le Maire de Saint Jouin nous dira la somme – à la commune.

M. JEAN-MARC LACAVE : Je n'ai pas tellement de différences sur la façon dont l'histoire est retracée, je n'étais pas là mais vous êtes mieux placés que moi, vous l'avez vécue pour beaucoup d'entre vous. Ce que j'ai retrouvé dans les documents reflète bien ce que vous dites. Je le répète, la volonté au départ c'était de faire un port pour les hydrocarbures, c'était de faire un port qui a été « parachuté » - excusez-moi l'expression – à cet endroit. Il a été créé avec une volonté qui a été jusqu'à exproprier des gens pour le faire, il a eu des impacts négatifs comme la suppression de la plage de Bruneval, d'où un certain enchaînement qui a fait que cela a été compensé par la plage de Saint Jouin, son accès à tous, qui n'est donc pas simplement un port privatif qui aurait été exclusivement dédié à l'exploitation pétrolière. C'est cela qui s'est passé. En bonne intelligence - et pourquoi cette bonne intelligence ne prévaudrait-elle pas encore demain ? – cet espace a été partagé entre de multiples usages compatibles entre eux, qui s'avèreraient être compatibles entre eux et qui n'ont porté atteinte ni aux uns, ni aux autres.

Encore une fois, je ne peux pas penser aujourd'hui, au stade où nous sommes de ce projet, qu'on ne peut pas faire pareil avec le terminal méthanier. Il est beaucoup trop tôt pour condamner cette possibilité de compatibilité entre les différents usages. J'ai cité les pêcheurs, j'ai cité le loisir de façon générale parce qu'il y a la plaisance et la plage, il y a la chasse qui continue de s'exercer dans ce secteur, il y a les éoliennes qui peuvent s'implanter. Je prétends, j'ai une chose effectivement qui n'a pas été faite correctement c'est le Perré. Le Perré n'est pas une bonne image du Port Autonome parce qu'il faut reconnaître que ce n'est pas un souci quotidien de penser au Perré de Bruneval. Oui, trois fois oui, et je plaide coupable publiquement, sans vouloir faire de démagogie.

De fait, nous devons réparer le Perré. J'aimerais d'ailleurs bien un jour mais il faudra en discuter avec le Conseil Général, que l'on voie comment on peut remettre ces ouvrages au Conseil Général comme sur l'ensemble du littoral (*protestations*)... Sur l'ensemble du littoral, il se trouve que le Conseil Général a accepté de prendre à sa charge les ouvrages de défense contre la mer qui sont normalement du ressort des riverains. Il n'est donc pas absurde d'imaginer que cela se fasse aussi à cet endroit, mais ce n'est pas possible aujourd'hui parce qu'il n'est pas en état d'être repris en gestion, c'est évident. Je dois le remettre en état. J'ai compris que pour les pêcheurs du Grouin, avec les vagues, le retour de vagues etc. ce n'était pas simple, ce n'est pas forcément une bonne piste, mais l'argent qui était prévu de la part du Port Autonome pour remettre en état ce Perré, peut être une contribution à un aménagement d'une nature différente qui permettrait de donner de façon sécurisée un accès aux pêcheurs du Grouin par là. Là-dessus, nous n'avons pas commencé tous ces débats, nous sommes focalisés sur la faisabilité ou pas du terminal méthanier.

M. ALBAN FIRMIN : (...) vous n'avez pas fait une seule étude sur les autres procédés industriels, pas une seule, vous êtes arc-boutés sur les 60 mètres. Gaz de Normandie n'a fait aucune étude sur la possibilité de faire quelque chose au large, de faire quelque chose au bout de la digue. Jamais. Ils n'ont même pas eu la décence de dire (...) Aucune étude vraiment sérieuse n'a été faite, à part des vagues de 60 mètres qui coûtent le moins cher possible à POWEO parce qu'ils ont une logique financière et que je ne peux pas accepter en raison du principe de précaution lié à la volonté d'aménagement des citoyens.

Je voudrais si vous le pouvez, Monsieur le Directeur, répondre aux questions que j'ai posées :

- Le Port s'engage-t-il à redonner contractuellement la plage de Saint Jouin-Bruneval à la Mairie de Saint Jouin-Bruneval, gratuitement ? A l'euro symbolique si vous voulez, cela se fait dans les Collectivités.
- Quand le Port donnera-t-il l'accès aux documents administratifs ?
- Quand le Port lancera-t-il des études sérieuses sur les autres possibilités techniques ?

Applaudissements

M. JEAN-MARC LACAVE : Je vais essayer de répondre simplement.

Sur la première question : dans l'état du Droit – et le Droit, certains ici sont compétents et l'ont dit – il est évident qu'on ne peut pas remettre la plage à la Commune de Saint Jouin, puisque ce secteur fait partie du domaine public portuaire. La Commune de Saint Jouin peut bénéficier, comme c'est le cas aujourd'hui, d'une AOT, d'une autorisation d'occupation temporaire, mais ne peut pas être en propriété de la plage telle que figurée aujourd'hui. C'est le premier point.

UN INTERVENANT : Il est possible de déclasser un territoire, vous pouvez enclencher la procédure (*applaudissements*).

M. JEAN-MARC LACAVE : Vous avez raison, on peut toujours engager des procédures de déclassement du domaine public portuaire, cela se fait lorsque l'usage portuaire n'est plus démontré. Aujourd'hui, permettez-moi de penser que c'est tout à fait prématuré de le dire puisque ce Débat a précisément pour objectif de savoir si oui ou non, on peut encore lui donner cet objectif portuaire que Gaz de Normandie nous propose. On n'a pas épuisé, loin s'en faut, les possibilités d'usage portuaire de ce secteur (*brouhaha*).

UN INTERVENANT : (...) cela veut dire que la plage sera peut-être fermée.

M. JEAN-MARC LACAVE : Autant, je ne peux pas dire qu'elle sera toujours ouverte (*applaudissements*), autant vous ne pouvez pas dire qu'elle sera fermée. Qui ici peut avoir des certitudes au stade où nous sommes de ce projet ? (*brouhaha*)

UN INTERVENANT : (...) tous les ports se ferment. A Marseille et au Havre, vous fermez tout.

M. JEAN-MARC LACAVE : Je crois qu'il faut être équilibré dans le propos. Il est évident que j'aspire comme vous, cela nous faciliterait grandement la tâche, à ce que la plage dure et que le loisir et le tourisme puissent se développer. Il ne faut pas nous prendre pour des masochistes. Simplement, au stade où nous nous trouvons, j'essaie d'avoir une honnêteté intellectuelle : je ne peux pas dire si oui ou non elle sera maintenue, on fera tout pour, mais on ne peut pas le dire. Personne ne peut affirmer une position ou son contraire.

C'est vrai que c'est une des difficultés de ce Débat... Dans notre pays, les débats publics interviennent, Monsieur OHREL l'a dit abondamment plusieurs fois, à un stade très préliminaire, pour juger de la faisabilité ou des contraintes qui doivent s'imposer. Nous n'avons pas les études détaillées d'un avant-projet détaillé. Si nous les avons, vous pourriez nous reprocher d'être allés beaucoup trop loin sans en parler au préalable. C'est une difficulté du débat, il ne faut pas le nier. Il faut vivre avec.

Les autres questions : Monsieur FIRMIN, vous avez beaucoup d'opiniâtreté, c'est une qualité, vous demandez depuis longtemps les délibérations et les notes au Conseil. Je fais de mon mieux à cet égard et ce n'est pas grand-chose, je vous l'accorde, mais il se trouve

que les délibérations de Conseil, les notes au Conseil sont confidentielles. Pourquoi ? Je n'en sais rien, je ne suis pas allé fouiller dans les textes fondateurs, j'aurais peut-être dû, mais il n'y a que les administrateurs du Port Autonome qui sont destinataires des notes et qui sont destinataires des délibérations.

En outre, dans cette affaire, il y a des éléments de nature commerciale, quand il a été nécessaire de comparer les offres des différents opérateurs au moment où on a fait le choix de Gaz de Normandie, qui ne pourraient pas non plus être diffusés en tant qu'éléments commerciaux. Je fais de mon mieux, c'est-à-dire pas grand-chose, en vous donnant le mieux possible les extraits qui permettent au moins de comprendre le cheminement du dossier en termes de procédures et le cheminement du raisonnement du Conseil.

Je n'ai évidemment pas à vous cacher dans cette affaire – je vous l'ai d'ailleurs expliqué lorsque vous êtes venu me voir, l'été dernier – comment la genèse de ce dossier s'était opérée et comment le Conseil avait dû réagir, non pas en simplement enregistrant comme un notaire une demande d'un opérateur quelconque, parce qu'au départ ce n'est pas Gaz de Normandie qui a eu l'idée le premier, mais en se disant qu'il y avait un dossier à enjeux, qui peut être important au plan économique - parce qu'encore une fois, c'est le commerce et l'économie qui sont les vocations du Port - et plutôt que de dire oui tout de suite à un opérateur, les choses ont été remises sur les rails, correctement, avec un appel d'offres : *il y a la possibilité de faire un terminal pour du gaz liquide, est-ce que des opérateurs voudraient s'y intéresser ?*

On a remis une procédure sur les rails qui a permis, avec des critères de sélection transparents, avec un Conseil qui a eu à juger des offres, d'aboutir à la conclusion du choix de Gaz de Normandie. J'essaie le mieux possible, avec les éléments dont je peux vraiment vous communiquer la teneur, de vous expliquer ce cheminement. Je n'ai rien de caché en particulier, mais il se trouve que formellement, les pièces du Conseil d'Administration, comportent en gros « Confidentiel », j'avais un Conseil encore aujourd'hui, et c'était pareil pour le moindre dossier, même s'il s'agit d'une AOT de 50 m².

M. ALBAN FIRMIN : Est-ce que la loi interdit de donner les documents, puisque si la loi ne l'interdit pas, vous êtes autorisé à le faire ? Donnez-moi le texte du Code Maritime ou Portuaire qui dit qu'aucun document administratif ne peut être donné.

M. JEAN-MARC LACAVE : Ce ne sont pas des documents administratifs au sens strict. Je ne vais pas trop détailler cet aspect du dossier qui est un peu... juridiquement effectivement... Non, non, ce n'est pas antidémocratique. Il se trouve simplement que je suis redevable aux administrateurs du Port du bon fonctionnement du Conseil d'Administration. Excusez-moi, je suis le Directeur du Port, je ne verrais pas de bonne grâce que le Conseil du Port me dise que je n'ai pas été loyal envers les administrateurs alors que les délibérations sont mises sous le sceau de la confidentialité.

J'essaie de combiner les contraires, pas forcément à votre satisfaction je m'en rends compte, mais en vous expliquant malgré tout comment tout cela s'est déroulé, en vous donnant la teneur la meilleure possible des décisions, et sans rien cacher qui est à être caché.

M. ALBAN FIRMIN : Nous sommes un état de droit, si les administrés ne peuvent pas avoir la transparence et ne peuvent pas, au pire des cas, attaquer juridiquement, nous ne sommes plus dans le droit, nous ne sommes même plus en démocratie.

(...) le Port a le droit à la non-transparence vis-à-vis des citoyens et donc le Port a le droit de faire ce qu'il veut. C'est cela que vous êtes en train de nous dire ?

UN INTERVENANT : Les débats de l'Assemblée Nationale sont publiés au Journal Officiel, les débats du Port Autonome sont secrets. Je me demande si on ne prend pas les Cauchois pour des imbéciles. On continue à divaguer et à discuter alors que vous avez une assemblée qui ici ou ailleurs est fondamentalement hostile à ce projet. Alors, pourquoi en discuter pendant des heures puisqu'on ne tient pas compte de cette opposition et de cette hostilité ?

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Je propose que l'on passe aux autres questions. Je voudrais quand même, sans intervenir comme toujours j'en ai le souci dans le fond des choses, indiquer à titre d'information à Monsieur Alban FIRMIN qu'il existe une Institution qui s'appelle la CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs, dont le rôle est de déterminer quels sont les documents qui en vertu de la loi peuvent ou ne peuvent pas être communiqués. Elle est là pour ça. Je l'indique et on passe à la question suivante.

M. ALBAN FIRMIN : C'est déjà fait...

M. ALAIN OHREL : Vous savez tout, c'est très bien.

M. PATRICK JEANNE : Je voudrais poser une question à Monsieur LACAVE. Dans votre exposé, vous dites en clair que le site d'Antifer est incontournable puisqu'il y a déjà un port pétrolier. Cela m'apparaît comme un choix de la facilité.

Je voudrais être rassuré, n'est-ce pas aussi le choix de la rentabilité ? En clair, est-ce que les investissements qui seraient consentis par le porteur de projet ne seraient pas plus importants et moins rentables sur un autre site ? J'aimerais le savoir.

M. JEAN-MARC LACAVE : D'abord, le Port Autonome n'est pas une entreprise financière. C'est un établissement public de l'État, un outil au service du développement économique du pays. Il n'a pas vocation à s'enrichir, à chercher des marges de profits (*brouhaha*), il a simplement vocation à investir pour permettre le développement du trafic maritime.

Deuxièmement, la loi dit simplement que tout occupant du domaine, et c'est vrai qu'il soit chasseur, opérateur de terminal ou raffineur, paie une redevance domaniale pour l'usage du domaine public. C'est vrai au Port du Havre, c'est vrai dans n'importe quelle collectivité, et je pense que les restaurants de la plage paient aussi une redevance, c'est vrai partout. C'est un fait de droit. Il est évident que le Port Autonome n'est pas là dans une exception, il est là pour appliquer des tarifs publics complètement réglementés et approuvés par l'État. Soyez bien certains qu'il n'y a pas dans cette affaire d'appétit particulier du Port Autonome qui pourrait « faire une affaire » avec ce dossier.

Pour le coup, si on peut aujourd'hui avoir un doute sur la vocation des établissements publics de l'État en termes de vocation publique, je serais assez malheureux en tant que directeur de ce type d'établissement parce que je crois à l'intérêt général et à la neutralité de notre action.

Sur la question de Monsieur JEANNE, je dirais simplement que le terminal pétrolier, il faut le dire, je suis le premier à le dire, n'est pas saturé, loin s'en faut. Il n'est pas occupé autant que ses infrastructures le permettent. On a un terminal avec un bateau toutes les semaines, mettez-vous à ma place, c'est naturel que la question de mieux remplir cet espace apparaisse. En première analyse, c'est presque du bon sens que de se dire : c'est à Antifer où on a déjà des hydrocarbures, des appointements, avec une occupation relativement modeste, que l'on peut compléter l'activité à peu de frais en matière d'infrastructures, donc en matière d'optimum socio-économique.

Si effectivement les projets ne sont pas à l'optimum socio-économique, si tout le monde ne s'y retrouve pas, la collectivité nationale, la collectivité locale, les habitants, l'entrepreneur investisseur, les projets ne se font pas. On a tous intérêt pour que le développement se fasse à ce que tout le monde y trouve son compte : l'investisseur que ce ne soit pas trop cher, le Port pour qu'il n'y ait effectivement pas d'infrastructures, et la population parce que la socio-économie (*brouhaha*) par différence avec la rentabilité financière intègre bien les impacts positifs et négatifs socio-économiques, y compris environnementaux.

M. WILLIAM PAESEN, ASSOCIATION MOUVEMENT ACTIF POUR UNE VIE DURABLE : Beaucoup de choses ne sont pas claires dans ce dossier mais je voudrais revenir sur des éléments de base.

Il y a 30 ans, on ne parlait pas encore de l'Agenda 21, on ne parlait pas encore de développement durable. Le Port Autonome a une fonction économique à remplir, mais aussi le devoir, étant donné sa puissance, de penser au développement durable et de penser aux facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Si un acteur présente un projet avec une énergie non renouvelable, on sait que d'ici 60 ou 70 ans elle ne sera plus utilisée, il y aura toujours les grands bassins de béton mais ils seront vides. Il y donc un impact environnemental pendant ces 60 ans.

L'impact social : je trouve ahurissant qu'un projet d'une telle ampleur ne propose pas plus de 60, 70 ou même 80 emplois. On ne sait même pas s'il s'agit d'emplois durables et d'emplois locaux.

Sur la nature du projet : quand je pense au méthane, je pense à un triple effet de serre, donc un impact environnemental désastreux non seulement ici, mais aussi à l'endroit où le gaz est extrait. J'en ai déjà parlé.

La plage de Saint Jouin a déjà souffert beaucoup il y a 30 ans avec l'implantation des bacs de pétrole que l'on connaît maintenant, la torchère.

Il y a trente ans, il avait été dit, et cela est écrit, que le pétrole serait la seule activité à Antifer, qu'il n'y aurait pas d'autres produits tels que le méthane ou le gaz qui arriveraient sur ce port. C'est écrit noir sur blanc.

Mais on n'est plus à il y a 30 ans, depuis il y a eu Kyoto, il y a l'Agenda 21, il y a eu le Sommet de Rio, on est aujourd'hui et il faut penser aux énergies d'aujourd'hui, à notre avenir, à nous, à nos enfants, à nos petits enfants.

C'est cela la question de base : est-ce que ce projet est viable ? Financièrement, je n'en doute pas parce que nous connaissons les personnes qui sont derrière.

Socialement, est-ce que ce projet est viable ? Je dirais non parce qu'on va donner des emplois dangereux à très peu de gens. Socialement, ce projet n'est pas viable.

D'un point de vue environnemental, est-ce que ce plan est viable ? Certainement pas, surtout quand j'entends que l'on veut même envahir le haut de la falaise pour poursuivre les activités. On veut faire venir des camions d'azote. Je demande au Département ce qu'il va prévoir comme infrastructures pour faire descendre ces camions.

Quand je dis que c'est un désastre environnemental (*applaudissements*) c'est le cas, et la CNDP m'a répondu sur cette question, certainement par la voix de Gaz de Normandie, que ce n'est sûrement pas un désastre environnemental. Je suis désolé, je reste sur mes positions.

Nous sommes sur des bases très générales parce que le projet est loin d'être abouti et même à peine dans une phase débutante, moi quand j'ai présenté un projet de création d'entreprise, il était déjà plus abouti que le projet de Gaz de Normandie, ma question est : est ce que le Port Autonome n'a pas une responsabilité à prendre non seulement d'accepter des projets viables d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue social et environnemental ?

M. ALAIN OHREL : Comme vous le constatez peut-être, ce qui est d'ailleurs spontanément généré par l'intérêt même des échanges, le créneau horaire qui était prévu pour être celui du Débat Public proprement dit est déjà entamé. Je demande à ceux qui voulaient poser des questions de bien vouloir, provisoirement au moins, y renoncer (*protestations*). Si vous avez plus d'intérêt pour l'énoncé successif des questions que de temps en temps à l'égard des réponses à ces mêmes questions, continuons avec des questions...

Mais vous ne vous intéressez pas aux réponses, ce que vous voulez c'est poser vos questions, alors continuez. Ils ne veulent pas de réponses à vos questions. Monsieur LACAVE, est-ce que vous pouvez répondre ?

M. JEAN-MARC LACAVE : Sur cette question... Tout le monde doit faire du développement durable, le Port Autonome comme tout le monde. Vous me posez la question : est-ce que vous voulez faire du développement durable ? Vous ne pensez pas que je vais vous répondre « non », je vais vous répondre « oui ».

Vous comprenez bien que la difficulté que nous avons aujourd'hui c'est de savoir si précisément nous répondons bien aux critères du développement durable, c'est l'objet de ce Débat. C'est l'objet de la procédure.

Vous avez votre réponse, Gaz de Normandie bien entendu en a une autre. Moi, j'ai ma conviction personnelle, c'est bien l'objet de la confrontation des points de vue que de faire émerger si oui ou non c'est du développement durable. Je prétends que vous avez une part de légitimité à évoquer votre point de vue, il n'empêche qu'on pourrait trouver des contradicteurs, qui ne sont pas là ce soir peut-être, mais qui en tout cas sont capables de dire avec autant de certitude que c'est tout à fait bénéfique, autant pour l'aspect social que pour l'aspect économique, y compris pour l'aspect environnemental.

M. FRANÇOIS AUBER : Ce projet est l'antithèse du développement durable, même sur le plan économique. Vous allez tuer l'attractivité du territoire pour 30 ans, vous nous demandez ce sacrifice-là pour des intérêts particuliers, les vôtres, ceux de POWEO, c'est quand même surprenant. On aménage le territoire aujourd'hui à partir d'un appel d'offres du Port Autonome, c'est-à-dire que c'est vous qui décidez de ce que l'on va faire à cet endroit-là, l'appel d'offres n'est pas visible, mais vous lancez la procédure. Aujourd'hui, on se demande qui décide : est-ce que c'est vous qui décidez de l'aménagement du territoire ? Est-ce que c'est Gaz de Normandie ? Est-ce que ce sont les intérêts particuliers qui sont les vôtres ? Je suis quand même assez étonné.

Le but du Port Autonome, c'est de générer du trafic et de louer des terrains. Vous nous avez dit un jour que ce que vous vouliez, c'était faire du business. Une autre chose que vous avez dite, c'est que le port d'Antifer est une erreur de positionnement stratégique. On avance comme ça. Moi, je demande qui décide : est-ce que c'est la Commission Nationale du Débat Public qui va décider de ce qui se passe ?

C'est l'antithèse du développement durable. On est dans la démagogie de la concertation, on est peut-être sur une erreur économique, peut-être que ces cuves ne seront jamais pleines, peut-être qu'il se passera exactement la même chose qu'il y a 30 ans, on n'en sait rien.

Et enfin, c'est une erreur environnementale, il n'y a pas à revenir dessus.

M. JEAN-MARC LACAVE : Encore une fois, je n'ai pas de certitude, je sais simplement que ce projet se fera parce qu'il aura correspondu à des principes de développement durable. Il y a 30 ans, si on avait eu le Débat, est-ce qu'on aurait fait le port pétrolier d'Antifer ?

(Brouhaha)

M. ANDRE HOUDU : Monsieur LACAVE vous avez dit tout à l'heure que vous ne recherchez pas seulement l'aspect financier, uniquement l'utilité de ce port pour qu'il puisse rentabiliser au maximum cette infrastructure portuaire. Alors pour compenser disons la location du terre-plein, vous louez bien entendu, c'est logique, c'est d'ailleurs dans votre appel à projets, la location, mais l'enveloppe supplémentaire annuelle que vous a proposée POWEO – pas à vous, au Port Autonome – et qui a retenu votre appel d'offres ?

M. JEAN-MARC LACAVE : Vous ne pouvez pas faire le procès à un établissement public de l'État sous tutelle de faire des analyses purement financières. D'ailleurs, si on ne faisait que de l'analyse financière, beaucoup d'activités au Port Autonome seraient fermées depuis longtemps. Attention à ces propos. Nous servons l'intérêt général et ce n'est pas tous les jours facile.

Cela étant, nous avons effectivement une combinaison dans la tarification du terminal futur, s'il se fait, entre la redevance au mètre carré qui est un tarif public en fonction du volume d'activités entre 2 et 6 euros, vous le savez tous, c'est un tarif public, et pour 20 et quelques hectares vous pouvez faire le calcul de ce que cela peut représenter comme recette. A cette recette de base, s'ajoute, devrait s'ajouter parce qu'on n'a rien « topé » tant que nous n'avons pas la faisabilité définitive de ce projet, une contribution complémentaire, comme le fait la SIM aujourd'hui, cela depuis au moins une trentaine d'années, indexée sur les résultats de l'exploitation de l'entreprise.

C'est tout simplement le devoir normal de l'État, d'une collectivité publique quelle qu'elle soit, de valoriser au juste prix le terrain qui permet un rendement à des entrepreneurs et qui doit aussi, en retour, être bénéfique à la collectivité qui a mis à disposition ce terrain. Il n'y a rien de bien anormal à cette chose-là, c'est systématiquement ainsi que cela se passe dans les concessions par exemple, et les concessions, nous en avons au Port, Monsieur FRECHET de la SIM pourrait lui même en témoigner. N'y voyez pas des malices ou des choses cachées, c'est une façon régulière et normale de valoriser les terrains du domaine public.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur LACAVE. Monsieur, qui depuis longtemps demandez à parler, vous allez le faire. Je voudrais vous indiquer qu'étant donné qu'il est 20H45... Expliquez-moi pourquoi vous protestez quand je dis qu'il est 20H45 ! Je regrette, il est 20H45 et je le redis (*protestations*) mais je ne vais pas le dire longtemps parce qu'il est maintenant 20H46. Il est vrai que nous avons commencé avec un petit quart d'heure de retard, nous allons donc prolonger ce débat jusqu'à 21H30, ce qui permet à Monsieur de poser une question et ensuite au maître d'ouvrage de venir répondre à vos questions.

M. JACQUES RIGAUD : Je travaille depuis une quarantaine d'années à essayer de valoriser, de découvrir d'abord et de valoriser le patrimoine naturel, à la fois du Pays de Caux intérieur, et également de toute la Côte d'Albâtre. Nous travaillons d'ailleurs actuellement sur un vaste projet qui va de la Seine à la Somme, dans le but de créer des itinéraires de découverte afin d'y attirer un maximum de visiteurs, de touristes, ce qui d'après ce que j'ai compris, est un facteur d'enrichissement très substantiel de notre région.

Lorsque je parcours le littoral actuellement, je m'aperçois que sur notre littoral appelé « La Côte d'Albâtre », le label « Côte d'Albâtre », le label aussi « Hautes Falaises », quand je vais

de la Somme à la Seine, je parcours la centrale électronucléaire de Penly, je vais un peu plus loin, je vois la centrale électronucléaire de Paluel, je continue, je tombe sur le terminal pétrolier d'Antifer, je continue et j'arrive au Havre, à la centrale thermique du Havre, et un projet paraît-il de deux centrales à charbon sur le secteur du Havre.

Ma question est simple : est-ce qu'on peut envisager un jour un seuil, c'est-à-dire une limite au-delà de laquelle on considérera que cela n'est plus normal de détruire notre belle Côte d'Albâtre ? Première question (*applaudissements*).

Cette idée me préoccupe depuis des années, l'idée d'un seuil, ce seuil, cette limite qui pourrait être définie dans le cadre d'états généraux de l'environnement certainement. Puisque nous sommes en ce moment dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, ce serait peut-être le moment de décentraliser le Grenelle de l'Environnement parisien et de l'amener au niveau régional pour faire un Grenelle de l'Environnement au niveau du pays, le Pays de Caux et son fabuleux littoral qui s'appelle la Côte d'Albâtre (*applaudissements*). Nous avons cette chance inouïe que Madame a parfaitement soulignée tout à l'heure, d'avoir une côte unique, les falaises les plus belles. Est-ce qu'on va continuer à détruire ce patrimoine ?

Je demande officiellement puisqu'il y a ici à la fois des élus, qu'il y a le Port Autonome, qu'il y a la Commission de Débat Public, que soient réunis des états généraux de l'environnement sur le modèle du Grenelle de l'Environnement qui a eu lieu à Paris. On pourrait faire cela et on définirait ainsi les objectifs à atteindre, aussi bien dans le domaine du développement industriel et économique que dans le domaine du développement touristique, que dans le domaine de la nature, en attendant, une sorte de moratoire.

Hier, nous étions sollicités pour le centre d'enfouissement technique de La Remuée et bizarrement, il était encore question du Port Autonome à raison de 30 % au niveau d'actionnaires. J'espère que le Port Autonome n'est pas en train de devenir l'ennemi public n°1 de la nature de notre région.

Je redemande encore une fois que nous fixions des états généraux de l'environnement, je m'adresse également à Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, au niveau au moins du département jusqu'au Tréport, disons le département de la Seine Maritime, qu'il y ait un Grenelle de l'environnement qui au moins fasse l'état des lieux et fixe les objectifs afin que toutes ces initiatives qui fleurissent partout ne viennent pas dégrader pour toujours notre environnement.

J'ajoute sur le centre d'enfouissement technique qui me tient énormément à cœur également, que je trouve scandaleux que pour des milliers d'années, vous mettiez ce centre d'enfouissement technique à La Remuée. Vous allez me dire, puisque vous êtes extrêmement diplomate, que vous n'en êtes qu'à une phase extrêmement préliminaire et que vous n'êtes peut-être même pas au courant. Ce centre d'enfouissement technique mettrait sur 60/70 hectares des milliers de tonnes, des millions de tonnes de déchets à tout jamais, au-dessus des nappes de Radicatel et du Val Eglantier de Tancarville.

Est-ce que cela va durer encore longtemps ? Est-ce que vous pensez que cela pourra durer longtemps ? Jusqu'où irez-vous pour détruire notre belle Côte ? Je suppose que vous, au mois d'août, vous n'allez certainement pas sur la plage de Saint Jouin pour passer vos vacances, là où vont beaucoup de gens qui n'ont pas beaucoup de moyens et qui sont des gens de la banlieue du Havre. Ils viennent à Antifer parce qu'avec les enfants, c'est facile, ou avec les handicapés ou avec les personnes âgées, c'est très facile de venir sur le parking et de profiter de cette plage. Malheureusement, ces gens-là n'ont pas la possibilité d'aller ni sur la Côte d'Azur, ni ailleurs, il faut qu'ils viennent ici.

Cela me paraît extrêmement important. Vous êtes responsables de l'avenir de notre région.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur, on a compris...

M. JACQUES RIGAUD : Non, vous n'avez pas compris, je ne pense pas, donc je continue. Une dernière chose : comment se fait-il qu'il y ait un tel acharnement sur le Pays de Caux ? Serait-ce que le Pays de Caux n'a pas eu de chance, il est tombé à côté du Port Autonome du Havre peut-être, il est sacrifié. Comment se fait-il qu'en Bretagne, il n'y ait aucune infrastructure productrice d'énergie ? Tout cela parce que vous avez peur du peuple de Bretagne qui est solidaire. Ici, vous jouez sur la division des gens en vous disant que les gens du Pays de Caux viennent d'un peu partout, il n'y a pas que des autochtones, il y a aussi beaucoup de « outchtones » et qu'à partir de ce moment-là, ils ne vont pas se sentir concernés. Il me semble que les choses sont en train d'évoluer.

Vous êtes responsables de la destruction de notre... Vous avez fait Port 2000, vous avez fait le Pont de Normandie, vous faites des centrales thermiques... pas vous, mais...

Est-ce qu'il ne faut pas envisager d'arrêter un jour de façon à ce que les gens puissent vivre ? Je voyais les malheureux d'hier, ils me faisaient pitié, moi j'habite très loin de ce projet, et ils me faisaient pitié, ces pauvres gens qui sont à 100 mètres ou à 200 mètres du projet de centre d'enfouissement technique. Cela me fait mal pour eux, je trouve cela totalement scandaleux. Je voyais des gens en larmes, ils avaient investi pour faire des chambres d'hôtes etc., et puis voilà qu'on leur mettait un centre d'enfouissement technique devant leur porte.

Je pense qu'il est vraiment temps que vous intégriez la nouvelle dimension environnementale, la sensibilité à l'environnement du peuple, de l'ensemble des gens.

(Applaudissements)

UN INTERVENANT : Je ne suis pas très d'accord avec votre débat ce soir parce que je suis venu pour débattre du tourisme et de la pêche de plaisance.

M. ALAIN OHREL : Il en a été question, mais je suis de votre avis pas...

LE MEME INTERVENANT : Oui, mais pas très longtemps parce que tout le baratin qu'on entend ce soir, c'est à chaque fois la même chose. J'ai déjà assisté à quatre réunions et à chaque fois, c'est le même baratin.

Je suis responsable de 210 pêcheurs à Saint Jouin, dont 70 embarcations. Ce n'est pas le Club du Grouin, c'est le Club APPLA. J'ai une réunion ce soir à laquelle je dois rendre des comptes sur ce débat. Je voudrais avant de partir une réponse concrète : qu'allons-nous faire de la descente de la plage et de l'accès à la plage ? Est-ce que nous allons la garder pour nous, les Associations ? Je parle de la plage côté sud. La descente est entretenue par la commune de Saint Jouin-Bruneval que je remercie et par l'Association APPLA qui dégage les galets hors période d'été.

Que dois-je dire ce soir à mes adhérents ?

M. ALAIN OHREL : Monsieur BRAMOULLÉ va vous répondre.

LE MEME INTERVENANT : Non, non, ce n'est pas Monsieur BRAMOULLÉ, c'est Monsieur LACAVE, parce que c'est vous qui gérez la plage, Monsieur, c'est vous qui nous la faites payer. Je veux savoir si demain... Oui, j'ai raison, absolument, parce que depuis ce soir vous ne parlez que de votre pognon, mais vous ne parlez pas des ouvriers qui ont un petit bateau et qui vont chercher du poisson pour nourrir leurs enfants et pour qui c'est le principal loisir.

Je voudrais savoir également comment je vais pouvoir organiser des concours de pêche lorsque des méthaniers pourris vont traverser la direction que nous prenons pour aller pêcher.

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE : Monsieur, si vous permettez que je vous réponde, Monsieur LACAVE pourra compléter s'il le veut. Je vous donne juste une réponse technique, je ne suis qu'ingénieur, je suis désolé, mais je peux vous donner une réponse technique qui est celle que nous avons toujours faite, c'est que nous développons notre projet pour que l'accès à la plage puisse être maintenu. Si l'accès à la plage est maintenu, vos activités de descente de bateaux et de mise à l'eau par... il n'y a pas de cale d'ailleurs, vous faites cela dans les galets et sur la plage, vos activités...

LE MEME INTERVENANT : Oui, Monsieur, il y a une cale, elle est entretenue par la Commune et l'Association. Ne dites pas qu'on traverse les galets, vous n'y êtes jamais venu sur notre plage.

M. YVES BRAMOULLÉ : Si, et le premier jour où j'y suis allé, il y avait des gens, peut-être vous ou vos collègues, qui mettaient à l'eau des zodiaques. Votre situation n'est pas différente de celle des autres usagers de la plage. Comme cela a été dit, il y a beaucoup d'usages sur cette plage, on l'a pris en compte, on le prend en compte. Effectivement, on ne peut pas donner toutes les réponses techniques aujourd'hui, mais on prend en compte vos activités...

LE MEME INTERVENANT : On est quand même venu pour débattre sur la pêche de plaisance...

M. YVES BRAMOULLÉ : Au même titre que des autres activités. Mais je vous réponds précisément : votre activité...

LE MEME INTERVENANT : Vous répondez à côté de la plaque à mon égard... Nous n'avons pas eu de réponse concrète. Qu'est-ce que je dois dire à mes adhérents ce soir ?

M. YVES BRAMOULLÉ : Que tout sera fait pour maintenir la pérennité des usages actuels du site.

LE MEME INTERVENANT : On veut la preuve sur papier écrit.

M. YVES BRAMOULLÉ : Tout sera fait pour maintenir les activités qu'il y a sur le site.

M. ALAIN OHREL : Vous pouvez porter la bonne nouvelle.

UN INTERVENANT : Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur LACAVE en parlant d'état de droit. Quand on vous écoute, on a l'impression que le Port Autonome est blanc comme neige, alors qu'il faut savoir qu'il y a peu de temps, vous avez été reconnus coupables d'abus de position dominante et vous avez été obligés de verser une somme très importante.

La deuxième chose : vous parlez également d'honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas compliqué, imaginez un 15 août avec des milliers de personnes sur la plage et un accident sur le port méthanier. Comment évacuer les gens sur une seule route ? Expliquez-moi (*applaudissements*).

M. JEAN-MARC LACAVE : Je ne répondrai pas sur des questions hors sujet du Débat. La question de La Remuée est hors sujet, la question que vous posez sur les abus de position dominante est évidemment hors sujet, quant à la question sur la sécurité, c'est précisément une question qui soit trouver une réponse, que la DRIRE, que les pompiers, que le Préfet

valideront de façon absolue parce qu'effectivement, s'il n'y a qu'un accès et que cet accès est coupé, ce n'est pas acceptable. Il y a bien une réponse à apporter à cette question.

Je ne peux pas vous dire mieux à ce stade, aujourd'hui.

M. ALAIN OHREL : Je vais demander au point où nous en sommes, conformément à ce que vous souhaitez d'ailleurs... Monsieur REVET d'abord ? Monsieur REVET devait intervenir...

(Brouhaha)

Vous avez une question pendant que Monsieur REVET arrive, il va y répondre.

UN INTERVENANT : J'avais une question à poser justement à Monsieur LACAVE, mais il est parti c'est bien dommage.

M. ALAIN OHREL : Non, il est toujours là.

LE MEME INTERVENANT : Monsieur LACAVE, vous avez dit que si le port méthanier se faisait, la descente de la plage, même la plage, ne seraient pas laissés libres à tous les gens qui veulent en jouir. Puisque vous dites cela, j'avais une question à poser à Monsieur le Maire de Saint Jouin qui est ici présent et qui avait bien précisé la dernière fois, que si l'accès à la plage et la plage étaient supprimés, le projet ne se ferait pas. Je voudrais bien savoir ce qu'il en pense aujourd'hui *(rires)*

M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL : Cela ne vient pas de moi, c'est une interrogation faite par notre avocat à Monsieur le Sous-Préfet qui a répondu que si l'accès à la plage ne se faisait pas, le terminal méthanier ne serait pas construit. Il faudra un autre accès. Ce n'est pas de moi, c'est Monsieur le Sous-Préfet qui a répondu ce jour-là.

LE MEME INTERVENANT : Ce n'est pas vous ? Je ne sais pas parce qu'à la dernière réunion qu'il y a eu à Saint Jouin-Bruneval, vous avez bien dit devant le public que vous, en tant que Saint Jouinais vous étiez contre le projet, mais qu'en tant que Maire, « vous étiez sur un autre pied ». Alors, il faudrait savoir sur quel pied on danse avec vous.

M. REMY CHICOT : Je suis comme n'importe quel concitoyen de Saint Jouin, je me pose des questions, je pose des questions, je suis venu écouter comme vous ici. Mais, je suis le Maire de Saint-Jouin, j'ai des responsabilités.

M. ALAIN OHREL : Si vous le voulez bien, Monsieur REVET va nous parler du projet pour le compte des Collectivités Locales constitutives notamment de la Communauté de Communes qu'il préside.

M. ALAIN OHREL : Ecoutez,

M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement, vous m'avez demandé de venir expliquer quels étaient les projets que nous avons initiés dans le cadre du port d'Antifer, probablement d'ailleurs, du fait, si j'ai bien compris, qu'à chacune des réunions mon nom ait été cité – je vous prie de m'excuser du retard, mais j'avais deux manifestations avant de venir et je vous en avais prévenus en disant que j'arriverais en retard. Je vais très simplement et rapidement, parce qu'à la limite si vous le souhaitez, je répondrai à des questions après - et à toutes les questions que vous pourrez souhaiter, il n'y a aucun problème.

Qu'est-ce que nous avons initié et pourquoi nous avons initié cette étude engagée par CREOCEAN dont nous n'avons pas encore le résultat, visant à mettre en place, ou projetant de mettre en place un projet de centre aquatique, de centre nautique, d'un complexe dans le contexte du port pétrolier d'Antifer ?

Je vais en deux mots rappeler ce qu'est le canton de Criquetot. C'est un canton rural dont l'activité économique s'appuie essentiellement sur l'agriculture d'un côté, sur le commerce et l'activité artisanale de l'autre, et aussi, bien entendu sur le tourisme. L'évolution des demandes en matière touristique fait que de plus en plus de monde vient séjourner chez nous, Français ou étrangers.

Notre mission à nous, en tant qu'élus responsables, c'est de voir comment nous pouvons mettre en place des équipements pour attirer un peu plus de clientèle touristique dans nos hôtels, nos restaurants, créer de l'activité économique et donc de l'emploi, et si possible, parce que nous avons aussi, c'est un constat et ce n'est pas moi qui le fait, une clientèle souvent de passage, c'est-à-dire qui ne reste pas trop longtemps, comment faire en sorte de garder cette clientèle chez nous ?

Le projet (*brouhaha*)... Mesdames, Messieurs, je vais vous dire une chose, je m'excusais devant vous d'être arrivé un peu en retard, et quand je suis arrivé, Monsieur LE MIGNOT et Monsieur FIRMIN étaient en train de vous proposer leur plan d'aménagement. J'ai été étonné du silence et de l'écoute qui était la vôtre. Est-ce que vous pouvez accepter et tolérer que simplement on vous explique quels sont nos projets ? Il ne m'appartient pas de dire ce qu'est le port méthanier, il y a des techniciens qui sont là, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec et de l'exprimer, mais me semble-t-il la tolérance, c'est d'abord d'écouter chacun de celles et ceux qui s'expriment, c'est aussi de respecter les personnes. S'il vous plaît, Monsieur FIRMIN, personne ne vous a interrompu lorsque vous êtes intervenu. Est-ce que vous pouvez avoir la patience d'écouter seulement cinq minutes ? En cinq minutes, je vais vous dire ce que nous projetons de faire.

Lorsque l'on a parlé de ce port de plaisance, et je me réjouis que finalement cela fasse pratiquement l'unanimité même si, apparemment, nous ne sommes pas d'accord sur la localisation, mais vous avez à chacune des réunions repris cette idée, et vous avez eu la gentillesse de m'en accorder la paternité. New Haven a été évoqué, je vais vous dire que c'est là d'ailleurs, parce que j'ai eu à me rendre très souvent à New Haven qui a permis le rétablissement de la ligne Dieppe-New Haven et de l'activité économique, non pas ici, mais à Dieppe, que j'ai pu découvrir les attentes des Anglais en matière de plaisance. Il y a une insuffisance d'anneaux en Angleterre qui est extrêmement importante.

En France, ce n'est pas moi que le dit, ce sont les statistiques, nous manquons de 55.000 anneaux de plaisance.

Laissez-moi parler un peu, je veux essayer simplement de vous expliquer quelle a été notre réflexion et pourquoi nous avons engagé cette étude. Nous nous sommes dits que là où nous sommes, avec des sites privilégiés - parce que c'est vrai que la Côte Normande a toujours été réputée en termes de villégiatures, et qu'en plus on a Etretat dans notre secteur qui a un attrait tout à fait particulier et qui amène du monde - à partir du moment où il y a un manque en matière d'anneaux, à partir du moment où nous sommes dans un contexte probablement l'un des mieux placés parce qu'il y a des demandes dans notre secteur, il y a des insuffisances dans le département Rouen – Le Havre, nous sommes à proximité de la région parisienne, les Anglais sont à quelques encablures, et donc nous nous sommes dits, sans savoir si c'était possible techniquement ou pas, c'est l'étude qui peut le définir, sans savoir à quel endroit un tel projet pourrait se faire, qu'il était souhaitable que nous engagions une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'un plan nautique qui pourrait regrouper, outre la plaisance, peut-être aussi des productions aquacoles (on

importe la moitié de notre poisson en France, c'est paradoxal pour un pays qui a tant de zones économiques), et aussi des unités de production d'énergies renouvelables, des éoliennes, des hydroliennes peut-être, on me dit qu'il y a des courants qui sont très forts.

Pourquoi ne pas imaginer de pouvoir faire des installations de ce type ? C'est, Monsieur le Président, ce qui a fait l'objet de cette réflexion. C'est vrai, parce qu'on est là pour dire les choses, que dès qu'a été faite l'annonce d'un possible, parce qu'à ma connaissance cela ne pourra être décidé qu'une fois que toutes les études seront terminées en matière de sécurité, en matière de dangerosité, et tous les élus sont bien attachés et c'est normal, nous sommes responsables, à ce que tout cela soit affiné. Nous nous sommes dit qu'il fallait conduire une étude et dès lors que le projet a été annoncé, nous avons demandé au bureau d'études de suspendre un peu ses travaux pour voir comment effectivement il pourrait y avoir compatibilité avec ce projet qui est en cours et qui fait l'objet du Débat Public. Mon interrogation ce soir reste la même.

Bien entendu, un tel projet qui est l'objet des inquiétudes, des interrogations des uns et des autres, il faut, s'il doit se réaliser, que nous soyons complètement rassurés sur les problèmes de sécurité, de dangerosité et que bien entendu l'implantation tienne compte de tout cela. Mais il faut également qu'il soit compatible avec le maintien, Rémy CHICOT, le Maire de Saint Jouin, l'a dit très bien l'autre jour, de tout ce qui est en place. Il serait malhonnête de ne pas reconnaître que la construction de la route qui descend au port a favorisé le développement de la plage de Saint Jouin.

Pour nous, il faut par delà le projet lui-même qui n'est pas de notre décision, mais s'il est décidé, il faut que ce projet tienne compte de ce qui existe : la plage, les pêcheurs, du sud, du nord, qui sont là. C'est important. J'entendais Monsieur tout à l'heure qui disait : nous souhaitons avoir cela, et c'est vrai que chaque année je vais voir les pêcheurs qui m'invitent lorsqu'ils font un petit concours de pêche, j'y vais parce que je considère que c'est plus que sympathique. J'y vais, je ne dis pas non. Jusqu'à preuve du contraire, on ne s'y est pas vus, mais je les rencontre. Mais je ne dis pas non, Monsieur FIRMIN. J'ai le droit aussi d'aller leur dire bonjour et de discuter avec les uns et les autres, c'est mon travail.

Ces problèmes de sécurité, le choix de l'implantation si cela devait se faire doit tenir compte de tout cela, mais surtout, que nous puissions maintenir tout ce qui existe et qui s'est développé, et que nous puissions aussi, je ne vais pas parler finance ce soir, mais que nous puissions aussi développer des activités en matière de tourisme, et de plaisance en particulier, qui sont importantes pour le développement économique de notre région, et qui seront le plus.

Je parlais du canton de Criquetot tout à l'heure, l'agriculture existe toujours, l'artisanat et le commerce existent toujours, mais c'est vrai que dans ce secteur, c'est le tourisme qui peut être le plus porteur de développement économique et de créations d'emplois, et bien entendu, nous y sommes très attachés.

(Brouhaha)

M. ALBAN FIRMIN : Pourquoi êtes-vous pour le port méthanier ?

UN INTERVENANT : Pourrait-on projeter la vision en 3D du projet de Gaz de Normandie ? Parce qu'on parle de tourisme, Monsieur LACAVE a parlé de convergence, c'est un très beau mot « convergence », j'aimerais bien, il me semble que la projection en 3D (...) éclairer et... j'ai l'impression...

(Inaudible)

M. CHARLES REVET : Monsieur, c'est l'objet justement des études. C'est le discours que j'ai toujours tenu (*brouhaha*).

M. ALBAN FIRMIN : Pourquoi vous êtes pour ? (*brouhaha*)

M. CHARLES REVET : Voulez-vous me laisser parler ? (*brouhaha*). Vous avez le droit de ne pas vouloir écouter, c'est votre droit. Je vous ai dit que le port méthanier, une décision a été prise par le Gouvernement (*brouhaha*). Une décision a été prise par le Gouvernement de faire sorte – je ne vous autorise pas, Monsieur, ce sont des termes qu'on n'a pas le droit d'employer, on a le droit de ne pas être d'accord, mais on n'a pas le droit d'attaquer les personnes, notamment comme cela a été fait à Saint Jouin à la dernière réunion, c'est inacceptable.

Ceci étant, je termine mon propos. Le Gouvernement a décidé de faire, parce qu'il faut quand même bien que les gens s'éclaircissent, on a des centrales nucléaires, on en parle moins, il faut bien que les gens roulent, il faut bien que les gens se chauffent, et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas en France ni de pétrole, ni de gaz, en tout cas pas suffisamment. En attendant que les énergies renouvelables puissent prendre le relais, parce que je peux vous dire que c'est une des priorités aussi du Gouvernement de développer les énergies renouvelables, mais en attendant il faut bien arriver à faire en sorte que le pays fonctionne.

A partir de là, le choix a été fait par le Gouvernement de mettre en place des ports méthaniers à des endroits susceptibles de les recevoir, parmi ces endroits, le port pétrolier dont je vous rappelle – l'objectivité m'oblige à le dire – qu'il avait été initialement prévu comme port pétrolier ET méthanier, personne ne peut le contester. Le Gouvernement a considéré que ce site, les autres, Dunkerque, le Verdon et Fos, étaient des endroits susceptibles, mais ce n'est qu'au terme des études qui sont engagées que pourront être prises les décisions et bien entendu elles ne m'appartiendront pas. J'ai le droit d'avoir un avis, mais vous aurez le droit aussi de me reprocher et aux gouvernants en particulier, si demain vous avez des problèmes, de ne pas avoir été suffisamment prévoyants.

Ma préoccupation, je termine par là, c'est que je ne sais pas si le résultat des études va faire en sorte que le port méthanier puisse se réaliser, je n'en sais rien, je ne suis pas compétent, je ne suis pas technicien. Par contre, ce qui est important pour moi, c'est que tout ce qui existe et que ce que nous projetons puisse être envisagé et si possible réalisé de façon à ce qu'il y ait une priorité pour nous de développement du tourisme et que nous puissions y travailler et faire en sorte que les choses avancent.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur REVET, je tiens à vous remercier. Monsieur LEMAITRE, qui lève le bras depuis longtemps...

M. LEMAITRE, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL : Cela fait longtemps que je veux parler, merci Monsieur REVET de ces éclaircissements. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on se chamaille tous. Moi aussi, je suis révolté par le projet, il y a des solutions, le Port Autonome a fait un magnifique outil qui est le port de Saint Jouin. Je pourrais vous raconter des histoires du port de Saint Jouin puisque, vous le savez presque tous dans la salle, j'ai été longtemps l'observateur et le témoin des manœuvres et d'un tas de choses sur le port d'Antifer puisque j'exploitais le restaurant « Le Belvédère ».

Je suis habitant de Saint Jouin, donc bien sûr je bous quand j'entends certaines choses, mais ce que je ne comprends pas c'est qu'on a la place, on a tout ce qu'il faut avec ce port, parce que je vais dire qu'il est magnifique, ma directrice va me dire que non il n'est pas beau, mais oui, il peut être beau le port. Il peut être très beau et on pourrait y développer toutes les activités, cela nous éviterait de nous chamaille. Parfois, je bous aussi, Monsieur le Président, parce qu'il y a des choses qui sont dites d'un côté comme de l'autre qui ne sont

pas exactes, beaucoup de choses sont minimisées, et je regrette de vous le dire mais je vous le dirai à chaque fois, personne ne pourra me faire changer là-dessus. Mais moi, je demande au Port, à Monsieur BRAMOULLÉ, à tous ces gens qui sont là, sûrement pleins de bonne volonté, d'essayer d'étudier une autre façon de faire les choses et que tous ensemble, c'est la demande aussi de beaucoup d'élus qui se demandent pourquoi on ne se met pas d'accord tous ensemble. On peut le faire, on a la place. Le port est superbe, on nous a fait un outil merveilleux. Alors, qu'est-ce qu'on attend ? Je me le demande. Le tourisme, ce n'est pas exclu. Ce sont des questions qu'il faudrait se poser sérieusement plutôt que de se chamailler.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur LEMAITRE de ces propos et de cet appel à la coopération. On ne peut qu'être d'accord.

M. FRANÇOIS AUBER : Il se passe actuellement un Débat Public dans le Verdon où le Ministre des Transports, Monsieur BUSSEREAU habite. Il est très attaché à sa région. Je dis lui, parce qu'il a pris la position d'être contre. Il a demandé à ce que ce projet ne se fasse pas. Monsieur REVET, pourquoi vous êtes-vous engagé sur le oui à ce projet ? Quelle est votre conviction personnelle ? Au fond de moi, je me demande si cela se résume à la taxe professionnelle ? Pourquoi, êtes-vous pour, pouvez-vous me répondre ?

M. CHARLES REVET : En aucune façon... non du tout, c'est un aspect qu'il faudra... pour l'instant on ne l'a pas encore abordé. Nous cherchons à comprendre les impacts financiers, on cherche à comprendre et des réunions ont été organisées par moi à la demande de mes collègues maires, pour que nous étudiions avec les services fiscaux et la Trésorerie Générale les évolutions que nous pourrions avoir en matière de fiscalité dans la Communauté de Communes. C'est notre travail de le faire, cela s'est fait ailleurs, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas au moins le regarder de notre côté.

Ce que j'ai dit et que je répète, c'est il y a manifestement un problème d'approvisionnement en énergie dans tout le pays (*brouhaha*)... Je suis navré, et à partir de là, il faut au moins étudier les différentes possibilités qui s'offrent. Si cela pose des problèmes majeurs, l'étude le prouvera, et à ce moment-là on verra bien ce qui sera décidé, mais quelque part, vous savez je commence à avoir un peu d'expérience dans la vie publique, j'étais déjà élu lorsqu'ont été réfléchies les implantations des centrales nucléaires. J'ai la conviction qu'aujourd'hui, à un moment où les craintes sont exprimées sur les conséquences de l'effet de serre, beaucoup de gens qui étaient contre, et on peut le comprendre, s'interrogent sur le fait que la France ait choisi, en se disant qu'après tout à partir du moment où ce choix permet de diminuer l'effet de serre, ce n'est peut-être pas forcément si négatif.

Laissons faire les études et vous verrez le résultat (*brouhaha*).

M. ALBAN FIRMIN : Les études sont faites par Gaz de Normandie. Qu'est-ce qu'ils auraient comme intérêt à trouver que ce projet ne doit pas se faire ? *Inaudible*

M. CHARLES REVET : Monsieur FIRMIN, excusez-moi, que ce soit ici ou ailleurs, le processus fait en sorte que si le dossier avance, il devra faire l'objet d'un examen par les services de l'État. J'ai la faiblesse de penser que les techniciens et les spécialistes des services de l'État sont suffisamment objectifs pour faire en sorte que s'il y a des problèmes (*brouhaha*) ils sauront les soulever, et à ce moment-là, effectivement, cela pourrait être remis en cause.

M. ALBAN FIRMIN : Prenez position.

M. ALAIN OHREL : Monsieur REVET, je vous remercie. Je crois que conformément à l'annonce que nous avons faite tout à l'heure, il est 21H30... Je laisse par courtoisie évidente à Mademoiselle le privilège de terminer notre rencontre.

UNE INTERVENANTE : Monsieur REVET, vous avez dit que tout cela était pour vous en faveur du tourisme, mais je ne vois pas comment, déjà esthétiquement, une usine comme celle-là peut être en faveur du tourisme, et d'autre part par la sécurité.

Je représenterai assez bien ma génération en disant que pour nous Saint Jouin, c'est la seule plage de sable dans le secteur et avec nos petits moyens de transport, vraiment, si vous nous l'enlevez, je ne vois pas où nous pourrions aller. Vous allez sûrement me répondre qu'on peut aller au Havre, mais ce n'est pas possible de se déplacer en scooter au Havre, et de plus pour la sécurité non plus. Je pense que Saint Jouin est un point très important pour nous.

Vous avez dit aussi que vous étiez en faveur de – je ne sais plus comment vous l'avez formulé exactement – toutes les industries qui pourraient être envisageables dans le secteur. J'aimerais savoir pourquoi les éoliennes, à part à Fécamp, ne sont pas envisageables dans le canton puisque cela avait déjà été soulevé il y a quelques années et je suis assez bien placée pour savoir que cela avait été refusé par certains élus qui trouvaient que ce n'était pas esthétique par exemple. J'aimerais donc savoir pourquoi les éoliennes ne sont pas mises en place, surtout que pour le tourisme, je pense que c'est beaucoup plus esthétique... les touristes apprécieront beaucoup plus les éoliennes que le port méthanier (*applaudissements*).

M. CHARLES REVET : Mademoiselle, merci de votre question. Je n'ai pas dû être assez clair dans mon expression, probablement parce que le laps de temps, l'heure tournant, devenait très réduit. Je vous ai dit que je souhaitais le développement du tourisme, je vous ai dit que l'étude que nous avons engagée visait à voir dans quelles conditions nous pourrions envisager l'implantation d'un port de plaisance dans le secteur du port d'Antifer, c'est bien lié au tourisme. Je vous ai dit, si vous m'avez bien entendu, que pour nous, il était essentiel que tout ce qui existe, c'est-à-dire la plage actuelle, les activités de pêche de loisir, devait être maintenu, qu'il fallait donc créer les solutions de ce maintien, que nous pouvions aussi envisager dans ce secteur l'implantation d'éoliennes ou d'hydroliennes, c'est-à-dire la production d'électricité à partir du courant de la mer, on a cette chance. C'est l'objet de l'étude que NOUS avons engagée.

Je n'ai pas encore le résultat, mais c'est donc bien la volonté par-delà tout projet qui peut être fait et que notre préoccupation, c'est qu'il y ait la compatibilité de tout cela. C'est ce type de développement lié au tourisme que visait l'étude que nous avons engagée.

M. ALAIN OHREL : Merci. Tout le monde a pu s'exprimer, vous y compris, Monsieur, très longuement.

Si vous le voulez bien, nous continuerons ces échanges le 26 novembre à Saint-Romain de Colbosc.